



CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Commission de gestion

Exercice comptable 2025



Table des matières

1. Séance constitutive	2
2. Agenda 2025-2026	4
3. Contrôle des préavis clôturés en 2025	5
4. Visite des APEMS (Coquerellaz et Croset Parc)	6
5. Visite des Archives et de la terrasse recouverte du CSCE	13
6. Visite du collège Mars, des portacabines et du bâtiment Neptune	18
7. Rencontre avec le service des bâtiments	23
8. Visite des forêts communales	27
9. Présentation des comptes communaux	30
10. Rencontres avec les différents services de la Municipalité	32
a. Questions sur les comptes communaux	33
b. Questions sur le rapport de gestion	33
11. Question d'ordre général adressée directement à la Municipalité	39
12. Rencontre avec la Fiduciaire	40
13. Suivi de vœux — Exercice 2024	40
14. Vœux de la Commission de gestion - Exercice 2025	41
15. Remerciements	42
16. Conclusions générales	43
17. Annexes	44
Annexe 1 - Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)	45
a. Calcul de la solidarité principale	46
b. Effet concret sur les habitants	47
c. Exemple réel 2025 sur les gains sur les successions	47
Annexe 2 - Répartition de la grille salariale par genre	48
Annexe 3 - Transport des personnes à mobilité réduite	49

1. Séance constitutive

La Commission de Gestion s'est réunie en séance constitutive le mercredi 17 septembre 2025 à 18h30.

Préambule :

Taisia Terrettaz, présidente sortante de la Coges, explique aux membres les devoirs de la Coges et rappelle le rôle de notre commission.

La Coges a la possibilité de faire des vœux à la Municipalité qui donne réponse lors de l'année suivante. La Coges analyse les processus actuels et la gestion passée de la commune. Elle peut inviter des expert·e·s externes selon le sujet traité et, en cas de doute procédurier, s'adresser à la préfète. Les chapitres de notre rapport retranscrivent la progression du travail de l'année législative.

Selon le tournus actuel, un membre de Forum doit prendre la présidence et un membre du PLR+ID le rôle de rapporteur. À l'unanimité des membres, Sandra Chevalley et Amélia Amiguet - Vercher sont élues Co-Présidentes et Cédric Sandoz (PLR+ID) devient le rapporteur.

La composition de la Commission 2025-26 est la suivante :

Co-Présidentes :	Sandra-Chevalley	Forum
	Amelia Amiguet - Vercher	Forum
Rapporteur :	Cédric Sandoz	PLR+ID
Membres :	Geoffroy Colau	Forum
	Tony Manière	PLR+ID
	Anuta Pichon	UDC
	Taisia Terrettaz	Les Vert·e·s
	Jade Hänni	Les Vert·e·s
	Anne Oppliger	PSIG
	Ines Bortis Bagnoud	PSIG

La Commission étant constituée, Mesdames les Co-Présidentes ouvrent officiellement la séance.

Le tournus proposé pour les prochains exercices est le suivant :

- 2026 - 2027 : PLR+ID - UDC
- 2027 - 2028 : UDC - PSIG
- 2028 - 2029 : PSIG - Les Vert·e·s
- 2029 - 2030 : Les Vert·e·s - Forum
- 2030 - 2031 : Forum - PLR+ID

Les informations aux membres de la Commission seront faites par voie électronique et par WhatsApp.

À noter que quelques réponses remises par écrit ont été comme il se doit rapportées telles quelles. Les réponses orales ont quant à elles été retranscrites telles que communiquées oralement.

Planification des visites/rencontres

Après un tour de table, les membres proposent de traiter les sujets suivants pour 2025-2026. :

1. Visite APEMS Coquerellaz et Croset Parc
2. Visite des Archives et de la terrasse recouverte du CSCE
3. Visite du nouveau collège Mars, des portacabines et du bâtiment Neptune
4. Présentation du service des bâtiments (discussion sur les bâtiments communaux)
5. Visite des forêts communales
6. Rencontre avec Ecublens Animation
7. Visite d'AFIRO

Parmi tous ces sujets proposés, certains ne sont pas du ressort de la Coges.

La rencontre avec Ecublens Animation n'a pas pu avoir lieu. Quant à la visite d'AFIRO, une demande pourrait être effectuée dans un futur proche comme cela a été le cas pour la Vaudoise Arena.

2. Agenda 2025-2026

N°	Date	Heure	Événement
1	17.09.2025	18h30	Séance constitutive
2	27.10.2025	18h30	Contrôle des préavis clôturés en 2025
3	14.01.2026	18h30	Visite des APEMS (Coquerellaz et Croset-Parc)
4	20.01.2026	18h00	Visite des Archives et de la terrasse recouverte du CSCE
5	27.01.2026	18h30	Visite du collège Mars, des portacabines et du bâtiment
6	12.02.2026	18h30	Présentation du service des bâtiments (discussion sur les bâtiments communaux)
7	11.03.2026	17h00	Visite des forêts communales
8	02.04.2026	18h30	Présentation des comptes
9	13.04.2026	18h00	Rapport CSCE
10	20.04.2026	19h00	Rencontre avec le Greffe municipal, le service des ressources humaines ainsi que le service des finances et de l'informatique
11	21.04.2026	19h00	Rencontre du service des affaires sociales, familiales et du logement ainsi que le service des activités scolaires et parascolaires
12	22.04.2026	19h00	Rencontre du service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, du service des travaux publics et de l'environnement ainsi que du service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises
13	29.04.2026	19h00	Rencontre avec le service des habitants et le service de l'urbanisme
14	04.05.2026	18h00	Rencontre avec la Municipalité
15	07.05.2026	18h00	Présentation des comptes par la Fiduciaire
16	13.05.2026	18h00	Rapport de gestion - 1ère lecture
17	19.05.2026	18h00	Rapport de gestion - 2ème lecture

Les visites se sont principalement concentrées durant les premiers mois de l'année, comme l'illustre la période en vert. Au mois d'avril, à l'issue des vacances de Pâques, des rencontres ont eu lieu avec la Municipalité à Mont-Repos.

3. Contrôle des préavis clôturés en 2025

La commission de gestion s'est réunie le 27 octobre 2025 pour analyser les préavis clôturés durant l'année 2025 :

Préavis communaux clôturés

Préavis	Titres	N° de compte	Dates communications municipales
2021/16	Étude chauffage urbain couverture sur la totalité du territoire communal CE	302.5010.171	04.09.2025
2021/08	Plan climat communal	302.5890.089	04.09.2025
2020/12	Colline 1 - déconstruction du bâtiment (décision mun du 12.05.2025)	351.5030.234	20.06.2025
2022/08	Sorge - secteur 13 - chemin du Bochet/chemin des Esserts	460.5620.071	21.03.2025
2023/10	Sorge - secteur 14 - ch. des Esserts/route du Bois	460.5620.072	21.03.2025

Investissements gérés et bouclés par des associations de communes

N° de compte	Préavis	Titres
460.5010.167	ERM 2019/04	ERM - réhabilitation collecteur no 87 - autoroute - étape 1
460.5010.170	ERM 2020/05	ERM - réhabilitation collecteur no 87 - autoroute - étape 2

Remarques et conclusions

Au 3 octobre 2025, aucun de ces 5 préavis communaux n'a soulevé des éléments ou questions particulières. En revanche, les préavis d'ententes intercommunales ne contenaient qu'une liste d'imputation. Il manquait une copie des justificatifs comptables détaillés en possession de la commune de Crissier.

4. Visite des APEMS (Coquerellaz et Croset Parc)

Les visites des **APEMS** (**A**ccueil **p**our **e**nfants en **m**ilieu **s**colaire) du Croset et de la Coquerellaz ont eu lieu le 14 janvier à 19 h. La Coges a été accueillie à la Coquerellaz par :

Madame Pascale Manzini	Municipale
Monsieur François Brassard	Adjoint-chef de service
Monsieur Antoine Cordet	Responsable pédagogique
Madame Isabelle Meury	Responsable pédagogique

Ce rapport présente les éléments observés lors de la visite des deux APEMS. Celui de la Coquerellaz sous la responsabilité de M. Antoine Cordet. Ainsi que celui du Croset Parc sous la responsabilité de Mme Isabelle Meury. Un historique et évolution des APEMS nous est présenté :

En 2013, le premier APEMS du CSCE a été créé avec une capacité initiale de 24 places.

En 2017, l'APEMS de la Coquerellaz a vu sa capacité rapidement passer de 60 à 80 places.

En 2019, l'APEMS du CSCE a ensuite été relocalisé à Croset Parc pour y accueillir entre 45 et 50 enfants par jour.

En 2023, à la suite d'un audit, une double direction a été mise en place.

En 2024, l'APEMS Croset a augmenté sa capacité de 20 places et a ouvert un site satellite en lien avec le Pontet. De plus, le réfectoire du Pontet est aussi une annexe de l'APEMS Croset parc (un satellite) qui accueille les 7-8P. Ce satellite permet d'avoir une pédagogie adaptée au 7-8P. La fréquentation journalière varie entre 5 et 14 enfants, pour un total d'environ 20 enfants sur la journée dans certaines structures spécifiques.

Pour info, la loi sur l'accueil de jour oblige les communes à proposer un accueil jusqu'à la 8P. Après la 8P, les jeunes ont la possibilité d'aller au centre de jeunes. Toutefois, ils peuvent manger jusqu'à la 11P, un réfectoire est disponible. Certains élèves préfèrent manger dans les commerces extérieurs.

En 2026, la capacité organisationnelle de la Coquerellaz est de 95 enfants (1/3 de plus que les 60 prévus). Le réfectoire est devenu une salle. Toutefois, la fréquentation réelle peut atteindre 140 à 145 enfants sur une journée, ce qui engendre des contraintes importantes en matière d'espace. Lors du pic d'affluence des enfants, le manque de place est flagrant, ce qui se traduit par des vestiaires insuffisants (5P-6P ont de gros sacs) des déplacements de chariots de repas dans les salles et des nettoyages plus fréquents, surtout lors des repas des 1P-2P.

APEMS de la Coquerellaz

Activités et accompagnement scolaire

Des activités adaptées sont proposées selon les âges.

Pour les élèves de 1P, les siestes sont proposées de manière facultative (jusqu'aux mois de mars-avril). Elles se déroulent dans une atmosphère tamisée, avec la possibilité d'écouter un conte. Le mobilier est adapté à la taille des enfants et des jeux ainsi que des activités encadrées sont proposés. De leur côté, les élèves de 5-6P réalisent moins d'activités de bricolage que ceux des classes de 1-4P.

Les enfants peuvent demander de l'aide pour leurs devoirs. Néanmoins, ce n'est pas l'APEMS qui impose aux élèves de réaliser leurs devoirs. Les parents demeurent responsables du suivi scolaire.

La fréquentation des devoirs surveillés évolue de la manière suivante. Les élèves de 3 à 6P y sont nombreux en début d'année, tandis que, pour les élèves de 7-8P, la fréquentation augmente plutôt au cours de l'année scolaire. À noter que seuls les élèves fréquentant l'APEMS effectuent leurs devoirs surveillés au sein de la structure.

Repas

À la Coquerellaz, contrairement au Croset Parc, moins d'enfants prennent un petit-déjeuner. Les arrivées s'effectuent plus tardivement et les besoins exprimés par les parents concernent davantage une prise en charge prolongée en fin de journée.

Le repas de midi est organisé selon un système continu, permettant aux enfants de choisir s'ils souhaitent manger ou jouer en premier. Le service se termine à 12h45. Les groupes prennent leur repas ensemble dans des espaces réaménagés. Le rideau de la cuisine peut être fermé afin de limiter les nuisances sonores.

Certains enfants nécessitant un temps de calme (notamment en cas d'hyperactivité) peuvent manger après une phase de jeu, favorisant ainsi un climat plus apaisé.

Le satellite destiné aux élèves de 7-8P est ouvert uniquement à midi. Son fonctionnement est davantage axé sur l'autonomie des élèves.

Encadrement et ressources humaines

Le ratio d'encadrement est de 1 éducateur pour 11 enfants. Les équipes comptent généralement entre 8 et 10 éducateurs présents entre 8 h 30 et 15 h.

De la 1 à 4P, un éducateur s'occupe en moyenne de 12 enfants et ensuite de la 5P à la 6P il s'occupe de 15 enfants. Les mardi et jeudi sont les jours les plus fréquentés.

Une attention particulière est portée à la stabilité des référents éducatifs pour les enfants. En cas d'absence, les remplacements sont assurés par des éducateurs à temps partiel, des échanges entre APEMS ou l'intervention des responsables. Une entreprise externe **Nanou Solution** peut également intervenir pour le remplacement.¹

Les équipes participent également à certaines tâches logistiques, notamment en soutien au personnel d'entretien.

¹ **Nanou Solutions** offre des services de support aux institutions de la petite enfance pré- et parascolaires

Besoins spécifiques et inclusion

Les structures accueillent des enfants présentant divers besoins, notamment pour des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (**TDHA**) ou des troubles du spectre de l'autisme (**TSA**). Sur 95 enfants, 4 à 5 enfants peuvent bénéficier de ces mesures (entre 5 à 10 %).

Un appel à une personne permet de s'occuper d'enfants ayant des besoins particuliers. Par exemple, le terrain autistique requiert du calme. Cela est le reflet du souhait d'inclusion du Concept 360° qui est en évolution constante dans le canton de Vaud.

Espaces intérieurs et aménagements

À la Coquerellaz, le réfectoire a été transformé en espace d'accueil permettant à chaque groupe distinct de manger ensemble dans leur propre salle.

Au même moment, tous les enfants arrivent et la structure prévue pour 60 enfants est très congestionnée avec 95 enfants. Durant le lavage des mains ou le brossage des dents, les temps d'attente sont importants, par exemple.

Afin d'améliorer les conditions, des mesures sont prises :

- Baisse du rideau donnant sur la cuisine (réduction du bruit d'environ 12 décibels)
- Utilisation de protections auditives par certains éducateurs.
- Installation en cours de panneaux phoniques pour réduire le bruit.

Espaces extérieurs

La terrasse est peu utilisée en été et jamais en hiver. Des transformations permettraient d'obtenir une surface supplémentaire d'environ 30 m². En outre, le terrain de football est un lieu utile, mais qui nécessite une régulation pour éviter des conflits avec les plus grands.(enfants ou adultes)

Relations avec les familles

Les équipes assurent le suivi et la communication avec environ 280 familles. Les critères d'admission AJESOL² privilégient la prise en charge des familles monoparentales et des familles ayant un enfant déjà inscrit. Des enfants de Chavannes-près-Renens ou St-Sulpice peuvent être parfois acceptés, car ils font partie de l'**AJESOL**. (**A**ccueil de **j**our des **e**nfants du **S**ud-**O**uest lausannois)

Cette année, aucune personne déjà présente ne s'est vue refuser son inscription pour l'année en cours. Néanmoins, quelques fréquentations ont dû être supprimées pour satisfaire le plus grand nombre. Comme exemple, cela correspond à la perte d'accueil d'un mardi matin ou d'un jeudi après-midi.

²<https://www.ajesol.ch/images/docs/Reglement-priorites.pdf>

Photos de l'APEMS de la Coquerellaz



Rideau cuisine



Espace cuisine



Chariot repas



Classe APEMS



Rangements



Coin jeux

Croset Parc

Encadrement et ressources humaines

La visite s'est ensuite poursuivie sur le site de Croset Parc. Cet APEMS plus récent propose des espaces d'activités variées (jeux symboliques, construction, coloriage, baby-foot, billard).

À l'inverse de la Coquerellaz, cette structure dispose de grands espaces qui favorisent le bruit. Plus les espaces sont grands, plus les enfants vont courir et crier. Une réflexion est en cours pour diversifier les activités autres que le foot (danse, etc.). À cet effet, des tapis ont été mis à leur disposition.

En complément aux activités, il existe une salle polyvalente fermée. Elle sert pour des besoins spéciaux, des colloques ou comme salle de devoirs accompagnés. Il existe également un lieu permettant aux enfants de rester au calme, qui est utilisé pour la gestion des émotions. (Temps à soi avec un minuteur)



L'espace calme



Le minuteur

Accompagnement

Un accompagnement spécifique à chaque classe est établi.

En 3-4P, l'objectif est de favoriser l'autonomie des enfants. Des supports visuels (dessins) illustrant les comportements corrects pour apprendre sont utilisés. En grandissant, les élèves de 5-6P bénéficient d'un atelier bois et privilégient aussi l'espace coloriage, plus calme.

Quant aux 7-8P, ils sont plus dans le partage, jeux de société, trottinette, skate, construction du groupe avec ces pairs, fille garçon. Ces préadolescents privilégient en particulier d'être en groupe sur le canapé.

Une particularité du site est la présence d'un grand nombre d'éducateurs masculins. Cela apporte une plus-value, une autre façon d'encadrer les enfants. Cela se transcrit aussi par moins de décorations et plus d'activités physiques. Un système de contrôle avec photos des élèves qui ont mangé a été mis en place au réfectoire lors des repas continus. À l'inverse de la Coquerellaz, les petits-déjeuners marchent très bien au Croset Parc, car les parents les déposent globalement plus tôt.

En ce qui concerne la disponibilité des places, seules des demandes pour les jeudis sont refusées, les autres jours sont disponibles.

Fonctionnement durant les vacances

Durant les vacances, Domino devient le centre aéré des 1P-2P. Les enfants de la 3-8P sont regroupés à l'APEMS Croset Parc. En théorie, le centre aéré accueille des enfants jusqu'à la 8P, mais, vu la forte demande, seuls les 3-6P sont privilégiés. À souligner que les inscriptions des enfants des APEMS sont privilégiées. Mme Manzini indique qu'une idée serait de transformer le Centre de jeunes en centre aéré.

Sur le plan, fréquentation, les centres aérés sont particulièrement demandés durant la première semaine d'août. Il y est possible de faire des demi-journées, à l'exception de 3 journées complètes dévolue aux sorties extérieures. Les centres aérés sont fermés 3 semaines en été et 2 semaines à Noël. En complément, des séjours au chalet des Alouettes sont également proposés.

Espaces et aménagements

Le vestiaire des 3-4P comprend 80 places pour environ 110 enfants. Le vestiaire des 5-6P s'étale dans le couloir, spécialement en hiver. Cela correspond à une trentaine de sacs, de vestes. Pour les paires de chaussures, un espace a été aménagé dans des armoires. Par ailleurs, de nouveaux casiers ont été aménagés pour chaque employé.

Des murs épais empêchent la réception téléphonique mobile dans le bâtiment, ce qui nécessite l'utilisation de lignes fixes par les parents. Néanmoins, la réception mobile aux abords des fenêtres est possible.

En parlant de fenêtres, elles sont au centre d'une problématique de chaleur importante. Ceci résulte d'une absence de ventilation et de circulation d'air, impactant le confort des enfants et du personnel.

Au niveau du garage, le système de récolte d'eau du garage n'a pas d'évacuation vers les égouts. Enfin, notre visite se termine par une anecdote, la première porte du garage a implosé à cause du système d'aération et de l'étanchéité de la porte, qui ont provoqué un effet de vide ou vacuum intérieur.

Photos de l'APEMS du Croset Parc



Vestiaire 3-4P



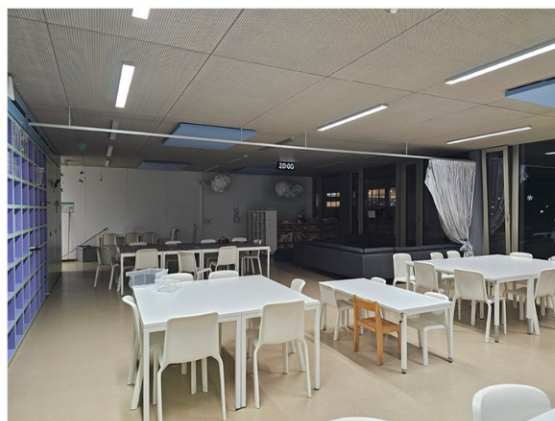
Espace collaborateur



Les tapis de sol



La salle polyvalente fermée



Salle côté Nord



Espace 7-8P



Coin lecture et calme

5. Visite des Archives et de la terrasse recouverte du CSCE

La Coges s'est réunie le 20 janvier à la salle Federer du CSCE. Étaient présents :

Monsieur Christian Maeder	Syndic
Monsieur Michel Grandchamp	Chef de service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité
Monsieur Pascal Besson	Secrétaire municipal
Madame Aude Widmer	Archiviste communale

Madame Sarah Bolens, assistante archiviste, était excusée.

Archives communales

Nos archives sont gérées par Mme Aude Widmer, archiviste communale, et son assistante, Mme Sarah Bolens. Toutes deux travaillent à un taux de 25 %. Elles gèrent les archives d'Ecublens et de Prilly. Elles dépendent du greffe municipal. La législation de référence comprend la Loi vaudoise sur l'archivage, ainsi que les Directives municipales sur l'archivage de 2019.

Théorie des trois âges des archives

Afin de comprendre la démarche archivistique, voici le cycle de vie d'un document en trois phases distinctes, selon sa valeur et sa fréquence d'utilisation.

- **Âge courant :** le document est utilisé quotidiennement pour les besoins opérationnels actuels (par exemple : dossiers actifs d'une administration). Il reste chez le producteur et demeure facilement accessible.
- **Âge intermédiaire :** le document est moins consulté, mais peut encore servir de référence pour des vérifications ou des besoins ponctuels. Les documents papier restent dans les locaux des entités productrices, tandis que les documents électroniques sont conservés sur une plateforme numérique. La valeur administrative et légale est généralement d'environ dix ans, après quoi il est décidé si les documents présentent un intérêt pour une conservation dans les archives communales.
- **Âge définitif :** les documents sélectionnés pour leur valeur historique ou patrimoniale sont conservés à long terme dans un service d'archives et peuvent être accessibles au public ou à la recherche.

Les archives courantes couvrent la phase de production des documents jusqu'à leur clôture. Les archives intermédiaires restent sous la responsabilité des entités productrices. Après 30 ans, les documents deviennent accessibles au public, à l'exception des procès-verbaux de la Municipalité et des dossiers contenant des données personnelles sensibles, pour lesquels le délai de protection est fixé à 100 ans.

Les archives définitives sont sous la responsabilité des archivistes. Les règles des archives cantonales vaudoises déterminent quels documents doivent être conservés ainsi que leur durée de conservation.

Conservation et gestion des archives

Pour prévenir les dégâts liés aux inondations, les armoires de stockage sont placées en hauteur. Une restauratrice intervient chaque année afin de contrôler l'état des archives et de restaurer certains documents et d'autres objets, dont des drapeaux.

Un calendrier de conservation conforme aux normes cantonales est appliqué. La plateforme de mise en ligne des inventaires des archives communales du canton a été mise en place il y a une dizaine d'années par l'Association vaudoise des archivistes, puis reprise par les archives cantonales il y a environ un an.

Les versements d'archives font l'objet d'un bordereau, tout comme les éliminations d'archives. Les destructions sont validées par le chef de service, le secrétaire municipal et le chef des archives, puis réalisées par DATAREC.

Cette entreprise est spécialisée dans la collecte et la destruction sécurisée de documents. Les données confidentielles sont protégées grâce à un processus garantissant la confidentialité : les employés sont assermentés et les containers ne sont pas ouverts manuellement. Les documents sont broyés, puis le papier est recyclé, notamment en France ou en Italie, afin de produire du nouveau papier.

Typologie et volume des archives

Les archives conservées peuvent être publiques ou privées : archives de sociétés locales, d'entreprises ou de particuliers (rapports annuels, documents historiques, etc.).

Certains tableaux et drapeaux de sociétés locales sont également conservés.

Le volume annuel représente environ 20 à 50 mètres linéaires d'archives par an, soit environ 300 boîtes de 12 cm tous les dix ans. La capacité totale du dépôt est d'environ 800 mètres linéaires, dont 500 à 600 mètres linéaires sont actuellement occupés.

En 2007, un local d'archives au sous-sol a été intégré aux plans de construction du CSCE. L'accès au dépôt se fait par badge. Les services de l'urbanisme et des bâtiments y accèdent régulièrement. Lorsqu'un document est emprunté par un service communal, un « document fantôme » est placé à son emplacement.

Sécurité et accès

La GED permet par ailleurs d'assurer la conservation des archives numériques. À terme, l'archivage électronique pourrait être transféré vers une autre plate-forme, conformément aux recommandations émises par les Archives cantonales vaudoises.

À noter que la commune de Jouxens-Mézery héberge ses archives auprès d'Ecublens contre facturation, tout comme le Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge. Entre les années 1960 et 1980, certaines archives du cadastre et de l'état civil ont été centralisées au niveau cantonal. Toutefois, le canton souhaite que les archives communales restent conservées dans les communes. Seuls certains fonds privés importants pourraient faire l'objet d'exceptions. Il n'existe actuellement aucune campagne systématique de numérisation des documents.

Consultation et numérisation

Les dossiers d'enquête de construction peuvent être consultés et copiés avec l'autorisation du propriétaire. Environ quarante demandes annuelles sont traitées, dont une vingtaine provenant de l'extérieur de la commune et une vingtaine des services communaux.

Une apprentie du greffe a numérisé les rapports de gestion depuis 1940. Le contrôle des habitants souhaiterait également procéder à la numérisation de ses fiches documentaires.

Critères de conservation

Les archives cantonales ont établi des critères permettant de déterminer la valeur archivistique des documents. La commune conserve toutefois une certaine marge de manœuvre dans ses choix. Certains fonds personnels de collaborateurs, notamment de cadres ou de métiers emblématiques de la commune, peuvent ainsi être conservés.

Conditions climatiques des archives

La salle des archives est climatisée et bénéficie d'un contrôle constant de la température et de l'humidité. La température est généralement maintenue entre 13 et 18 °C en hiver et entre 18 et 20 °C en été. L'humidité relative varie entre 40 et 55 % afin d'éviter les moisissures ou le dessèchement du papier.

Des thermohygromètres assurent une surveillance continue, avec déclenchement d'alarmes lorsque l'humidité dépasse 60 %. Les travées sont organisées par service ou par section. Certaines sections sont sécurisées sous clé, notamment les procès-verbaux de Municipalité, les comptes et les documents du Conseil communal. Un nouveau meuble à plans permet désormais de conserver des documents à plat ou roulés.

Les drapeaux peuvent être restaurés par la commune et conservés de manière permanente dans les archives. Chaque été, les archives sont nettoyées par les concierges et des étudiants.

Des poissons d'argent avaient été constatés par le passé, mais plus dans les locaux actuels.

Parmi les documents conservés figurent les registres des élections du premier Conseil communal, marquant la fin du Conseil général. Nous avons aussi pu découvrir un procès-verbal datant de 1909 qui mentionne 238 électeurs. La plus ancienne archive conservée date du XVIII^e siècle.

Les procès-verbaux sont contrôlés par le préfet afin de garantir leur impression et leur signature sur du papier de conservation à long terme, non recyclé, afin d'assurer une meilleure pérennité. La secrétaire du conseil transmet les procès-verbaux.

Actuellement, les reliures sont réalisées par La Cité Radieuse. Par ailleurs, une entreprise écublanaise, La Reliure des Planches, pourrait également reprendre cette activité à l'avenir.

Visite de la terrasse et des nouveaux aménagements

La terrasse bleue a été confrontée à de nombreuses infiltrations d'eau. La visite du chantier s'est déroulée en soirée afin de permettre une meilleure observation des problématiques rencontrées.

Une toiture à ossature bois préfabriquée a été mise en place par les charpentiers en l'espace d'environ une semaine, permettant ainsi une mise hors d'eau rapide du bâtiment. Le système d'étanchéité, préparé en usine, n'a toutefois été installé qu'après validation complète de la charpente, ce qui a nécessité une semaine supplémentaire.

Par ailleurs, une trappe d'accès à la terrasse équipée d'une ligne de vie ainsi que des panneaux photovoltaïques ont été installés. Afin d'assurer une couverture adéquate de la plaine du Croset, une sirène d'alerte a également été ajoutée. Aucune sirène ne se trouvait dans la plaine et nous comptons sur les sirènes de Chavannes-près-Renens.

Enfin, une salle de conférence bénéficiera désormais d'un apport important de lumière naturelle grâce à une baie vitrée. Un faux plafond sera installé et la façade en bois recevra une lasure incolore destinée à préserver l'aspect naturel des veines du bois tout en conférant une atmosphère chaleureuse à l'ensemble. Le mobilier de bureau sera remplacé par des bureaux permettant de travailler debout ou assis.

Le bureau de la direction de la crèche sera environ trois fois plus grand et comprendra :

- un espace de discussion avec les parents ;
- des postes de travail pour cinq collaborateurs ;
- de grandes armoires de rangement.

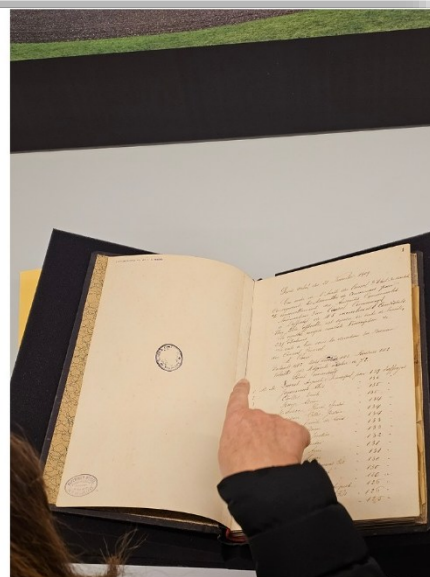
De nombreuses adaptations ont permis de conserver le label Minergie, notamment grâce à une surisolation et à la diminution de la valeur g^3 . M. Grandchamp a indiqué comme exemple la pose de triple vitrage antisolaire permettant de réduire la valeur g . Seuls 14 % de la chaleur traversent désormais les vitrages du bureau des archivistes. De grandes fenêtres pourront être ouvertes durant la nuit en été afin de favoriser la ventilation naturelle.

³La **valeur U** (ou **valeur g** en abrégé dans certains contextes techniques suisses) est le coefficient de transmission thermique d'un élément de construction, comme une fenêtre. Elle mesure les pertes de chaleur en W/m^2K : plus elle est basse, meilleure est l'isolation thermique.

Photos des archives communales



Carte à plan



Procès verbal de 1909



Rayonnages mobiles d'archives ouverts et fermés



La salle d'archive



Aération contrôlée



Rayonnages d'archives fixes

6. Visite du collège Mars, des portacabines et du bâtiment Neptune

La Coges s'est réunie le 27 janvier au nouveau collège Mars. Étaient présents :

Monsieur Christian Maeder	Syndic
Monsieur Michel Grandchamp	Chef de service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité
Monsieur Cédric Defferrard	Adjoint au Chef de service

M. Grandchamp nous accueille et passe la parole à son adjoint M. Defferrard qui avait suivi les travaux du bâtiment.

Il nous indique que la construction a commencé en juillet 2024 et a permis l'entrée des élèves le 19 janvier 2026. Un nouvel ascenseur a été posé pour les personnes à mobilité réduite, la maintenance et le nettoyage.

Dans les classes, l'éclairage est commandé par un détecteur de présence qui s'éteint automatiquement lorsque la salle est inoccupée. L'automatisation des fenêtres au moyen de la domotique n'a toutefois pas été retenue. En effet, au collège du Croset-Parc, les installations domotiques connaissent de nombreuses défaillances engendrant des coûts de maintenance importants. À titre d'exemple, le système des stores devra être entièrement remplacé en raison de son obsolescence.

Les fenêtres sont équipées de claustra métalliques pour la sécurité. Elles peuvent ainsi rester ouvertes durant la nuit afin de favoriser la circulation de l'air et le rafraîchissement des classes en période estivale. Les stores sont automatisés et se ferment automatiquement en cas de pluie.

Les deux salles d'ACT (activités créatrices sur textile) et d'ACM (activités créatrices manuelles) sont dotées d'un revêtement en carrelage. Des panneaux phonoabsorbants permettent par ailleurs de réduire le bruit généré par les machines. Le choix du carrelage s'est imposé, car, après plusieurs essais, il est apparu que les taches ne pouvaient pas être éliminées sur une chape poncée. Concernant les sols, des marques particulièrement visibles ont également été constatées sur le revêtement en lino. L'explication de ce phénomène est donnée plus loin dans le rapport.

La plateforme **SméO** a été utilisée afin d'aider à la gestion de la durabilité de la construction du bâtiment. Pour rappel, en 2009, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud mettaient à disposition des planificateurs et maîtres d'ouvrage publics et privés le **SméO**, une plateforme web open source. Depuis, la Confédération a joint ses efforts. Aujourd'hui, plus de 6'000 utilisateurs en Suisse bénéficient de cet outil dédié au management de la durabilité dans la construction.

Enfin, les espaces de dégagement situés entre les bâtiments et les salles de classe facilitent le passage des machines de nettoyage utilisées par le concierge.

Les portacabines scolaires du Pontet

La visite s'est ensuite poursuivie dans les portacabines ayant servi durant les travaux du bâtiment Mars, dont il convient de rappeler brièvement le contexte et l'historique.

Le **9 novembre 2023**, le Conseil communal a accordé un crédit de construction de CHF 14'560'000. - destiné à la réalisation du projet de rénovation, de surélévation et d'assainissement énergétiques du bâtiment Mars (préavis n° 2023/091). Ce crédit comprenait également les prestations liées à l'installation puis au démontage de portacabines neufs destinés à accueillir provisoirement les 12 salles de classe du bâtiment Mars durant la période des travaux, pour un montant total de CHF 2'226'860.-.

Bien qu'initialement prévus en location pour une durée de 18 mois, ces portacabines s'inscrivaient en réalité dans une réflexion stratégique à plus long terme. Il est en effet apparu que leur acquisition devenait financièrement plus avantageuse au-delà de trois années d'utilisation. Cette infrastructure scolaire provisoire permettra ainsi de répondre à la saturation des sites existants tout en garantissant l'accueil des élèves lors des futures rénovations prévues, notamment celles de la Coquerellaz, du SEMPA ainsi que du bâtiment Neptune.

Le **4 septembre 2025**, la Municipalité sollicitera un second crédit de CHF 1'709'700. - en vue de l'acquisition définitive des portacabines installés sur le site du Pontet.

La commission a notamment visité le rez-de-chaussée du complexe, comprenant plusieurs salles de classe ainsi qu'un local de conciergerie. Il a également été précisé que, dans l'hypothèse d'une utilisation des portacabines par les plus jeunes élèves, ceux-ci disposeraient d'un accès distinct de celui réservé aux élèves plus âgés.

Ancien collège Neptune

Notre commission s'est ensuite rendue à l'ancien collège Neptune pour visiter un chantier en devenir, sa transformation en bâtiment administratif.

Construit entre 1909 et 1912, l'ancien Collège du Pontet, aujourd'hui appelé Collège Neptune, nécessite aujourd'hui un assainissement en profondeur. Les divers travaux réalisés à proximité ces dernières années (routes, constructions avoisinantes) ont engendré des fissures dans la structure, rendant les rénovations d'autant plus urgentes.

Actuellement, le bâtiment est composé de cinq salles de classe. L'école de musique **Emuse** utilise encore les classes jusqu'à fin juin. Il comprend également deux appartements loués à des employés communaux. Un locataire est déjà parti et le deuxième partira fin avril 2026.

Quant au sous-sol, il a été occupé pendant plus de 20 ans par la garderie « Les Moufflets », puis par une école d'art. Cependant, ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur, il est utilisé aujourd'hui exclusivement au stockage. Enfin un local, situé au 2e étage, est actuellement mis à disposition du comité de l'USL.

La rénovation a été adjugée au bureau d'architecte Atelier Cube. Il a réalisé notamment le parlement vaudois et les rénovations et/ou agrandissements des Collèges de Chanel à Morges et Tribord à Préverenges.

Ancien collège Neptune

Actuellement, des appareils de mesure 24 heures sur 24 surveillent le bâtiment pour permettre, si besoin, une évacuation des locaux. Les murs porteurs de la structure seront consolidés et des éléments porteurs enlevés durant les années 70 seront remis dans les salles.

L'objectif de cette rénovation est double : préserver les éléments architecturaux les plus emblématiques tout en modernisant les espaces intérieurs pour répondre aux besoins futurs de sa population. Les travaux porteront notamment sur :

- la consolidation des fondations et des murs porteurs pour assurer la stabilité du bâtiment ;
- la revalorisation de la façade historique, dans le respect de ses caractéristiques d'origine ;
- l'optimisation des espaces intérieurs pour garantir un aménagement fonctionnel et adapté aux nouvelles affectations.

Le bâtiment rénové accueillera trois services administratifs :

- le Service des habitants ;
- le Service des affaires sociales, familiales et du logement ;
- le Service des activités scolaires et parascolaires, incluant l'AJESOL ;

Photos du collège Mars et des portacabines



Nouveaux escaliers menant à l'étage supplémentaire de Mars



Au plafond, des panneaux acoustiques phonoabsorbants en bois.



Porte coupe-feu automatique



Casiers

Photos de l'ancien collège Neptune



Visite d'un appartement du
collège Neptune



Cuisine



Chambre



Sous-sol - ancienne garderie « Les Moufflets »



Combles du bâtiment Neptune



Vieux collège Neptune

7. Rencontre avec le service des bâtiments

La Coges s'est réunie le 12 février au CTC aux Essert. Étaient présents :

Monsieur Christian Maeder	Syndic
Monsieur Michel Grandchamp	Chef de service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité
Monsieur Cédric Defferrard	Adjoint au Chef de service
Monsieur Stanislas Gouhier	Délégué au plan climat et à la durabilité

M. Grandchamp nous propose de faire un historique du bâtiment des Esserts. Auparavant, un appartement de fonction ainsi que la bibliothèque communale se trouvaient dans le bâtiment. Le bâtiment a été rénové avec une extension comprenant un toit plat. Actuellement, les services communaux comptent davantage de collaborateurs et les locaux deviennent quelque peu exigus.

Le service gère :

- 7 bâtiments publics ;
- 3 bâtiments administratifs ;
- 18 bâtiments scolaires ;
- 6 bâtiments locatifs, représentant 62 appartements loués.
- L'ensemble des bâtiments est sécurisé par 223 cylindres avec accès électronique.
- Le réseau d'eau claire et d'eaux usées représente **54,4 km**.

Le service compte actuellement **48 collaborateurs**, incluant les concierges ainsi que les auxiliaires de nettoyage, ce qui représente environ **40 équivalents plein temps (ETP)** selon le rapport de gestion.

De nombreux agents d'exploitation ont suivi une formation spécifique liée à leur profession. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs disposent également de compétences issues des métiers du bâtiment, particulièrement utiles aux besoins de la commune, notamment dans les domaines de la serrurerie, de la peinture ou encore de la menuiserie.

Certaines collaboratrices affectées au nettoyage possèdent également d'autres qualifications professionnelles, parfois acquises à l'étranger et non reconnues en Suisse. Il a toutefois été relevé que l'essentiel demeure de pouvoir compter sur des personnes motivées et, dans la mesure du possible, domiciliées à Ecublens.

Élaboration d'un préavis

M. Grandchamp a présenté le processus d'élaboration des préavis au sein du service des bâtiments.

Dans un premier temps, un état des lieux complets du parc immobilier communal est réalisé conjointement par M. Quentin Schneider, délégué à la transition énergétique et lui-même. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs priorités d'intervention, parmi lesquelles :

- le bâtiment de **Villars 13**, dont la toiture présente d'importantes infiltrations ;
- le bâtiment du **SEMPA**, situé à la Coquerellaz, caractérisé notamment par du simple vitrage, une isolation insuffisante ainsi que la présence d'amiante ;
- le bâtiment **Neptune**, pour lequel un projet de transformation est envisagé en raison de fissures structurelles.

Dans un second temps, ces différentes priorités sont transmises à la Municipalité, laquelle détermine les projets devant être traités en priorité. Il a été précisé que, de manière générale, les demandes formulées par les services sont suivies.

Le projet du collège Mars étant désormais achevé, la priorité porte actuellement sur le bâtiment du SEMPA, dont une mise en chantier pourrait intervenir dès 2027.

À titre d'exemple, une étude préliminaire relative à ce projet a d'ores et déjà été réalisée. Il a notamment été indiqué que l'architecture du futur bâtiment devrait s'intégrer harmonieusement dans son environnement immédiat, en tenant compte en particulier de la présence d'un cèdre et d'un pin noir situés à proximité.

Chauffage à distance - ECUCAD

Le Syndic nous expose l'avancement des projets en sa qualité de membre du conseil d'administration d'ECUCAD.

En premier lieu, cette société appartient :

- à 50 % à SIE SA, chargée du génie civil et de la prospection ;
- et à 50 % à Romande Energie, responsable des aspects techniques.

En 2025, cette centrale à bois a enregistré son premier exercice bénéficiaire, après environ 17 millions CHF d'investissements. Plusieurs bâtiments situés dans la plaine du Croset ainsi qu'une partie des bâtiments de Croset-Parc ne sont toutefois pas encore raccordés. À ce propos, Geoffroy Collaud, membre de la Coges et enseignant, a partagé son expérience positive, indiquant que le chauffage dans les salles de classe s'est amélioré depuis le raccordement à ECUCAD.

Plusieurs extensions du réseau ECUCAD sont en cours, notamment un passage sous l'autoroute au niveau de l'entreprise Galenica et un raccordement sous le pont du métro. La solution initiale sous le pont autoroutier, géré par l'OFROU, s'est révélée trop complexe. Cette avancée permettra notamment le raccordement du collège de la Plantaz à Chavannes-près-Renens.

Questions au service des bâtiments

Q : La porte du bâtiment historique de Villars 13 sera-t-elle rénovée ? Le fait est qu'il existe un important interstice visible entre le bas de la porte et le sol.

R : La porte ne sera pas remplacée, car une porte neuve dénaturerait le caractère historique du bâtiment. Cette ouverture permet également une ventilation naturelle de la buanderie du locataire.

Q : Lors des dernières votations, la boîte de réception des bulletins de vote semblait mal placée. Qui décide de son emplacement ?

R : Le Bureau du Conseil communal peut décider de son emplacement.

Q : Existe-t-il une transversalité entre les services, notamment concernant le développement durable ?

R : Oui. Les chefs de service se réunissent toutes les deux semaines afin de passer en revue les dossiers présentés à la Municipalité, examiner les décisions validées ou refusées, suivre les projets communs.

Des séances spécifiques sont également organisées selon les besoins.

M. Gouhier a indiqué que des séances de coordination technique réunissant l'urbanisme, les travaux publics, le service des bâtiments ont lieu trois à quatre fois par année.

Concernant le plan climat, plusieurs réunions se tiennent chaque année, tant en séances bilatérales qu'en séances plénières.

M. Grandchamp a précisé que des rencontres mensuelles ont lieu entre les trois chefs des services techniques. Deux fois par an, les Municipaux participent également à ces séances stratégiques afin d'évaluer la collaboration entre les services.

Les responsables concernés sont Messieurs Cyril Besson, Marco Moreno et Michel Grandchamp.

Q : Qui décide des aspects liés à la durabilité d'un projet ?

R : La durabilité relève principalement du porteur de projet. M. Gouhier développe actuellement un outil permettant d'évaluer la nécessité de réaliser une étude de durabilité selon les spécificités de chaque projet.

Concernant le plan climat :

- plusieurs rencontres ont lieu chaque année ;
- les actions sont régulièrement mises à jour ;
- les projets complexes sont analysés de manière transversale.

L'objectif pour 2026 est d'effectuer une évaluation plénière des projets. Par exemple :

- pour le projet SEMPA, les services des bâtiments et des écoles se sont réunis ;
- pour le projet Neptune, plusieurs services ont collaboré afin d'identifier les besoins des utilisateurs et des habitants.

Q : Quand les résultats du concours architectural seront-ils connus ?

R : Le concours concernant le secteur du Pontet devrait se terminer au début du mois d'avril.

Q : Le service social traite-t-il les demandes des locataires ?

R : Non. La gérance PBBG s'occupe de la gestion locative.

Les affaires sociales vérifient les situations financières selon les déclarations d'impôts. La commune prend en charge une partie des loyers versés à la gérance.

Les loyers restent dans les normes usuelles. Lors des changements de locataires, le service des bâtiments effectue les contrôles nécessaires et intervient pour l'entretien des logements, notamment en cas de problèmes d'infiltration d'eau.

Q : La commission de salubrité dépend-elle de l'urbanisme ?

R : Oui, un médecin de référence est désigné.

Q : Pourquoi de nombreux photographes étaient-ils présents sur le site scolaire du Pontet ?

R : Des photographies sont réalisées par des architectes dans le cadre d'un futur concours architectural.

État des lieux après la visite du nouveau collège Mars

Q : Qu'en est-il de la ventilation du collège Mars ?

R : La ventilation nocturne est laissée à la responsabilité des utilisateurs, comme indiqué précédemment. Ceux-ci doivent refroidir correctement les locaux durant l'été et éviter d'ouvrir les fenêtres lorsque cela n'est pas approprié. À cet effet, une notice d'utilisation rédigée par le bureau ESTIA a été remise aux enseignants.

Q : Comment sont gérées les eaux de pluie ? Sont-elles récupérées pour une utilisation sanitaire ?

R : Entre le collège Mars et la route, des bassins de rétention d'eau ont été aménagés afin de tamponner les eaux avant leur évacuation dans les canalisations d'eau claire. Aucune utilisation des eaux de pluie n'a été envisagée. Le raccordement aux collecteurs a pris du retard en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Q : Qu'en est-il des marques sur le lino des classes constaté lors de notre visite ?

R : Concernant les marques constatées sur le revêtement de sol en lino du collège Mars, il semblerait qu'elles soient provoquées par des élèves se balançant excessivement en arrière sur leurs chaises, ce qui représente également un danger. Une communication a été adressée à l'école afin de sensibiliser les élèves à cette problématique.

Afin de faire la lumière sur les causes de cette problématique de perforation, le SBED a mandaté un expert externe qui a rendu son rapport le 10 avril 2026. Les conclusions de ce rapport confirment que le balancement des élèves et la forme des pieds de chaises sont la cause des perforations. Les différents essais effectués mettent le fabricant hors de cause. Il a également été relevé qu'en fin de chantier, des lés⁴ de linoléum défectueux ont été livrés. Ils ont été retournés au fabricant et remplacés.

⁴Un lé désigne une bande de revêtement souple vendue en rouleau, dont la largeur standard varie généralement entre 2 et 4 mètres. Contrairement aux dalles ou aux lames clipsables qui s'assemblent pièce par pièce, ce format se déroule en une seule bande continue, ce qui minimise les joints et accélère la pose sur de grandes surfaces régulières.

8. Visite des forêts communales

La Coges s'est rendue le 11 mars à la forêt de la Motte. Étaient présents :

Monsieur Marcos Morano	Chef de service travaux public et environnement
Monsieur Germain Schaffner	Municipal
Monsieur Théry Tabozzi	Contremaître Responsable forêt communale
Monsieur Gregory Gabriel	Garde forestier cantonal et employé du groupement forestier Venoge

Présentation du site et de la gestion forestière

La forêt de la Motte fait partie du groupement forestier de la Venoge, regroupant 15 communes du canton de Vaud. Sa gestion repose sur un plan de gestion pluriannuel, signé entre les communes et le canton.

Selon ses dires, M. Gabriel est « loué » à l'État de Vaud pour des tâches d'autorité. Il fait le lien avec la commune pour ce qui est de la gestion et des décisions ainsi que pour le martelage (désignation des arbres à abattre).

Les objectifs principaux sont de concilier la production de bois, la protection de la biodiversité, l'accueil du public et la sécurité des usagers.

La gestion de la forêt repose sur le martelage, c'est-à-dire la sélection des arbres à abattre, principalement parmi les chênes, les hêtres et les érables. Les coupes sont réalisées de manière ciblée, notamment pour éliminer les arbres malades ou dangereux et favoriser le renouvellement du peuplement.

Le bois récolté est vendu lors de la mise aux enchères communales ou à des professionnels du bois (constructions). Cette exploitation constitue une ressource économique importante tout en restant encadrée par des principes de durabilité.

Évolution et adaptation de la forêt

La forêt a connu une importante transformation il y a environ 30 ans, avec un renouvellement du peuplement visant à favoriser des arbres plus jeunes et plus adaptés. Aujourd'hui, certains des plus anciens arbres ont entre 100 et 150 ans (chênes).

Le contexte climatique actuel impose de nouveaux défis. Le sol, de type morainique, est très filtrant et retient peu l'eau, ce qui accentue les effets de la sécheresse. Pour y faire face, les gestionnaires favorisent la diversification des essences et introduisent des espèces plus résistantes. Cette diversité permet d'augmenter la résilience globale de la forêt face aux changements climatiques.

Biodiversité et équilibre écologique

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de préserver et de favoriser la biodiversité sur le territoire d'Ecublens, en particulier le long des rives de la Venoge. À la forêt de la Motte, certaines souches sont volontairement conservées sur place afin de favoriser le développement de la microfaune et de maintenir des habitats naturels propices à la biodiversité. Des dispositifs de protection ont également été installés afin de limiter les dommages causés par les chevreuils sur les jeunes pousses.

Le suivi de la faune est assuré par le garde-chasse, tandis que des organisations spécialisées, telles que Birdlife, participent à l'évaluation de la biodiversité du site. La présence de rapaces ainsi que d'autres espèces animales constitue un indicateur positif de l'équilibre écologique du milieu.

Problèmes et menaces

La forêt est aujourd'hui confrontée à plusieurs menaces environnementales. La sécheresse estivale fragilise notamment les arbres, en particulier les branches les plus exposées. Certaines maladies, principalement d'origine fongique, touchent également plusieurs essences, à l'image des frênes. Par ailleurs, des insectes ravageurs, tels que les bostryches, peuvent occasionner d'importants dégâts au sein des peuplements forestiers.⁵

Historiquement, certaines espèces ont déjà disparu de nos forêts, comme les ormes, victimes de la graphiose. Ces différents constats démontrent la nécessité d'une gestion forestière proactive et adaptée aux évolutions climatiques et sanitaires. Dans cette optique, la plantation de nouveaux arbres disposant d'un bagage génétique différent de celui des essences locales permet de renforcer la résilience des peuplements et de limiter les risques de disparition massive d'un groupe d'arbres.

Plantes envahissantes

La présence de plantes invasives constitue un enjeu majeur. Parmi les espèces recensées figurent la renouée du Japon, le laurier, la solidage du Canada et la ronce d'Arménie. Leur élimination nécessite des interventions particulièrement conséquentes, pouvant représenter entre 200 et 800 heures de travail selon les estimations de M. Tabozzi. Malgré l'utilisation de moyens mécaniques importants, tels qu'un treuil de 6 tonnes (voir exemple photographique), ces espèces demeurent particulièrement résistantes et difficiles à éradiquer.



Les bostryches



Exemple de treuil

⁵ Les bostryches font partie des insectes nuisibles les plus importants au monde. Le typographe, par exemple, est responsable d'environ 10 % de tous les dégâts causés aux forêts européennes. Ses pullulations massives se produisent surtout après de fortes tempêtes, comme Vivian et Wiebke en février 1990, ou Lothar en décembre 1999. Au cours des années qui ont suivi ces événements, deux millions (1990–1996), respectivement huit millions (2000–2007) de mètres cubes de bois, avaient été infestés.
<https://www.foretsuisse.ch>

Exploitation du bois

L'exploitation du bois au sein de la forêt communale repose sur une valorisation diversifiée des différentes essences et qualités de bois.

Le bois issu des coupes peut notamment être destiné à l'ébénisterie, tandis que les bois dits « de service », représentant environ 30 % des coupes, sont principalement utilisés dans les domaines de la charpente et de la menuiserie. Il a également été relevé que certaines forêts composées d'épicéas et de sapins bleus plantés par l'homme génèrent des revenus plus importants grâce à une proportion plus élevée de bois de service.

En moyenne, environ 60 stères de bois trouvent acquéreur lors de la vente aux enchères organisée chaque année. Le bois restant ou invendu est notamment utilisé lors du feu du 1er août. Les tas de bois présents en forêt peuvent par ailleurs constituer un combustible potentiel en cas d'incendie, raison pour laquelle une pesée d'intérêts est effectuée avant toute intervention. Il a été précisé que la valorisation de ces tas de bois engendrerait des coûts disproportionnés.

Par le passé, le bois de chauffe était davantage utilisé par la population. Il a également été indiqué que l'ECA est formée au feu de forêt. À l'inverse du Valais, il y a peu de départs de feu de forêt dans le canton de Vaud.

Infrastructures et gestion du territoire

Les chemins forestiers existants ne sont pas toujours entretenus, en particulier lorsqu'ils ne sont pas officiels. Certains anciens sentiers disparaissent progressivement sous la végétation.

Des projets d'achat de parcelles forestières le long de la Venoge sont envisagés afin d'améliorer la gestion globale et de faciliter l'accès et l'entretien des cheminements existant le long de la Venoge, notamment lorsque les terrains appartiennent à des propriétaires privés. La commune de Denges pourrait vendre une grande parcelle et 6 autres parcelles privées ont un potentiel à l'achat.

9. Présentation des comptes communaux

La Coges s'est réunie le 2 avril à la salle des combles du Motty pour la présentation du rapport des comptes communaux de l'exercice fiscal 2025. Étaient présents :

Monsieur Christian Maeder	Syndic
Monsieur Cédric Bays	Boursier communal
Madame Elisabeth Laydu	Adjointe au service des finances

En introduction, M. Maeder nous indique la chance d'avoir pu maîtriser notre endettement. Les projets utiles à la communauté pourront être abordés avec sérénité. La péréquation intercommunale est difficile à juger et à estimer.

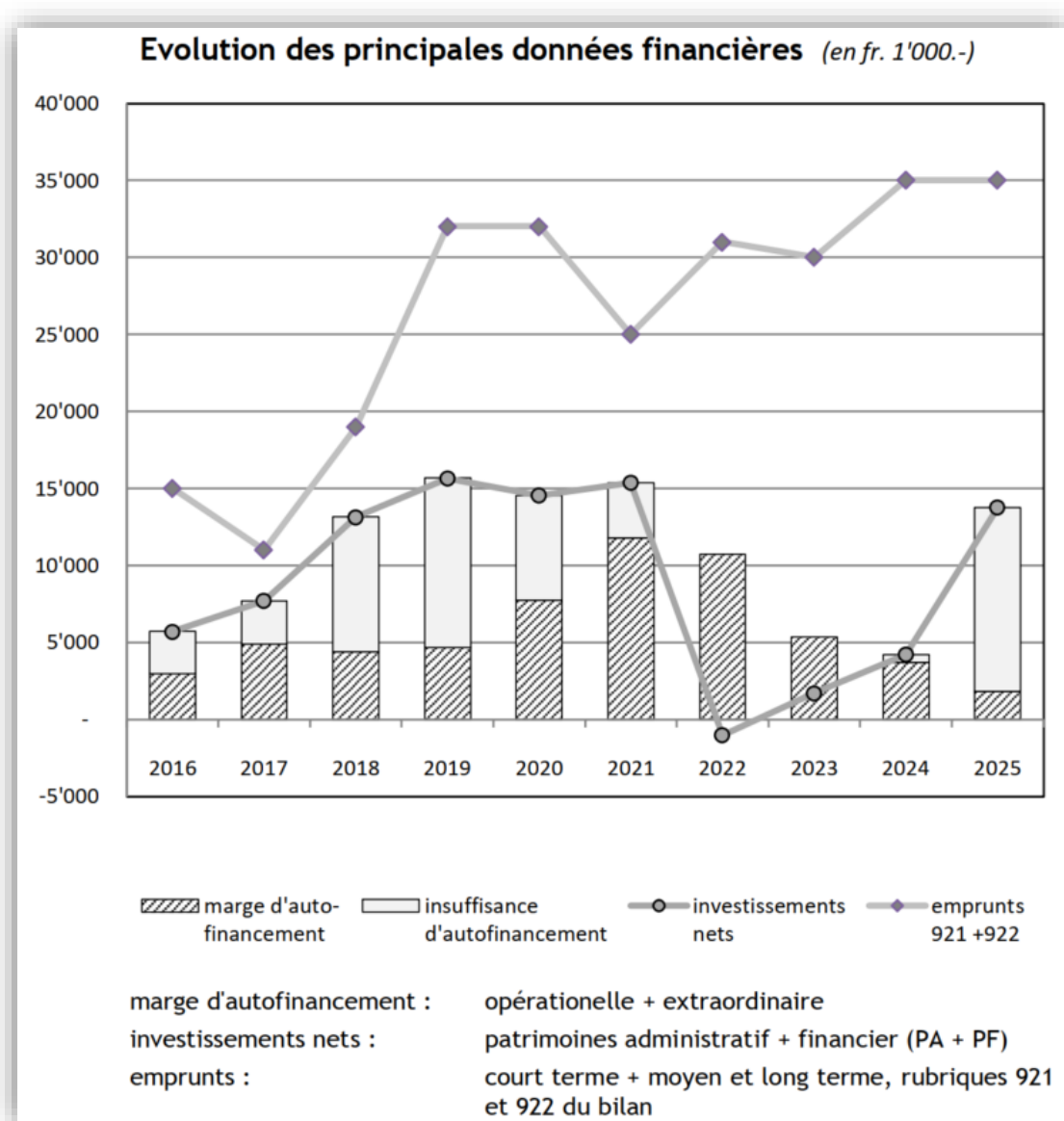
La commune a reçu les chiffres définitifs de la péréquation après la finalisation des comptes communaux. Les résultats se sont révélés meilleurs qu'escomptés et contribuent à améliorer le résultat de l'exercice. Il a toutefois été précisé que les chiffres présentés lors de la séance reposent encore sur les données disponibles avant les communications officielles du Canton.

La présentation a été influencée par les nouveaux chiffres fournis par le canton concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Ces écarts mettent en évidence la complexité liée à la mise en œuvre simultanée de la NPIV et du modèle comptable harmonisé MCH2.

Les comptes de l'exercice 2025 présentent un excédent de charges de CHF 2 706 364. - avant prélèvement sur la réserve générale, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 4 614 500.- crédits complémentaires compris. Sur le plan fiscal, les recettes se révèlent globalement inférieures aux prévisions budgétaires, malgré la forte progression des recettes issues des personnes morales. Cette situation s'explique notamment par une diminution des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que des droits de mutation.

Nous constatons sur le budget de fonctionnement que nous sommes dans une phase descendante des liquidités, principalement à cause des investissements. L'insuffisance de financement est proche de 12 millions alors qu'en 2024, elle n'était que de CHF 500'000.-.

En marge de la présentation des chiffres , voici d'autres infos. L'endettement net par habitant est passé de 186 CHF à 1023 CHF pour cette année. Un quart des contribuables ne paient pas d'impôts à Ecublens. Seule une personne bénéficie de l'impôt spécial pour étranger. Enfin, malgré de nombreux investissements cette année, il n'y a pas eu de nouveaux emprunts en 2025.



Les éléments clés se retrouvent sur le graphique ci-dessus

La ligne relative aux investissements nets fait apparaître des coûts particulièrement importants, témoignant d'une phase d'investissements soutenus pour l'exercice 2025. La partie blanche du graphique correspond à l'insuffisance d'autofinancement, laquelle a connu une augmentation significative cette année.

En principe, le recours à l'emprunt évolue parallèlement au niveau des investissements réalisés. Toutefois, en 2025, la commune a pu maîtriser cette situation grâce aux liquidités disponibles à la fin de l'exercice 2024, lesquelles étaient suffisantes pour couvrir les dépenses engagées.

Il a également été rappelé qu'en 2021 et 2022, des recettes fiscales exceptionnelles liées à la période du COVID avaient permis à la commune de bénéficier d'une marge d'autofinancement particulièrement favorable.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Bays et son adjointe, Mme Laydu, pour leur présentation. Les notions clés retenues lors de cette présentation ont été :

- Le nouveau modèle de péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) **Annexe1**
- La mise en place du nouveau modèle comptable MCH2

10. Rencontres avec les différents services de la Municipalité

Comme les années précédentes, les questions ont été adressées en premier lieu aux responsables des services. Ensuite la Coges s'est réunie les soirs du 20, 21, 22 et 29 avril à 18 h avec les responsables des différents dicastères concernés pour échanger sur un panel de questions.

Lundi 20 avril 2026	19h00 Greffe municipal 19h30* Service des ressources humaines 20h00* Service des finances et de l'informatique
Mardi 21 avril 2026	19h00 Service des affaires sociales, familiales et du logement 20h00* Service des activités scolaires et parascolaires
Mercredi 22 avril 2026	19h00 Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, secteur bâtiments 19h45* Service des travaux publics et de l'environnement 20h30* Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises
Mercredi 29 avril 2026	19h00 Service des habitants 19h30* Service de l'urbanisme 20h30* Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, secteur évacuation des eaux et durabilité

a. Questions sur les comptes communaux

Sur une vingtaine de questions adressées à la Municipalité sur les comptes, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

Page 77 : Entretien du bâtiment - CSCE Général

Q : Quand aura lieu le raccordement au CAD ?

Actuellement, le raccordement a été effectué depuis plusieurs années, mais il n'est pas encore raccordé à l'installation actuelle de chauffage. En cause : une procédure juridique civile avec la société Fermex, qui avait posé l'installation initiale. Suite à l'intoxication de trois personnes, dont deux ayant nécessité une hospitalisation à Genève, la procédure se prolonge avec des avis et contre-avis représentant plusieurs centaines de pages. Les expertises et contre-expertises ne sont pas concluantes. La Municipalité espère régler ce cas dans l'année.

Page 88 : Columbarium

Q : Comment les prix de location d'un espace dans le columbarium ont-ils été fixés ? Pour quelle raison ce prix est-il bien supérieur à celui des communes de la région ? (plutôt aux environs des 500 CHF que des 2000 CHF)

Le prix de 2000 CHF est pour une concession pour trois urnes pour 30 ans. Le prix a été calculé sur l'amortissement du columbarium. Certaines communes contiennent seulement une seule urne, avec une concession de 15 ans. Le prix est différent pour les non-résidents, mais les années vécues à Ecublens sont prises en compte.

En comparaison, une tombe cinéraire (urne enterrée avec pierre tombale) coûte entre 1600 et 2500 CHF.

b. Questions sur le rapport de gestion

Sur une huitantaine de questions adressées aux différents services et à la Municipalité sur le rapport de gestion, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

Page 19 : Bâtiments

Q : Le déplacement des secteurs « Bâtiments » et « Administration des salles et manifestations » avec l'« Administration générale » « Finances » « Ressources humaines » et « Domaines » a-t-il donné lieu à des difficultés organisationnelles ou à de possibles retards dans les dossiers à traiter ?

R : Aucune péjoration de l'avancement du travail dû au changement dans le service. La relation est fluide et sereine, permettant de travailler efficacement.

Page 44 : Répartition selon le sexe

Q : Pourriez-vous proposer une répartition du personnel fixe dans l'échelle de traitement, par sexe ?

R : Voir le tableau en annexe 2

Page 40 : Santé et sécurité au travail

Q : Peut-on avoir accès au concept SST de l'administration communale ?

R : Pour information, la Commune a adhéré en 2000 à la solution de branche de « l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé » ainsi que nommé des chargés de sécurité. Cette solution permet de bénéficier d'outils bien éprouvés, mais aussi de formations continues. Néanmoins, il n'y a pas de document écrit du concept de Santé et de Sécurité au travail.

Page 48 : Appartements en gérance

Q : Est-ce que le local du chemin de Veilloud 5-7 est réservable par tous les habitants d'Ecublens ?

R : Non, il est à disposition des 55 plus uniquement.

Page 49 : Contrôle et optimisation des installations CVSE

Q : Quels moyens sont utilisés pour contrôler la dépense énergétique (chauffage, électricité) des bâtiments et quelles mesures sont utilisées pour réduire ces dépenses ? Un monitoring est-il fait afin d'optimiser les installations ?

R : Les dépenses énergétiques (chauffage et électricité) sont suivies au moyen de compteurs relevés hebdomadairement par les concierges des différents bâtiments. Ces données sont ensuite compilées dans la plateforme numérique de comptabilité énergétique Energo. Celle-ci permet à la Commune d'avoir un suivi précis des consommations dans le temps afin de détecter d'éventuelles anomalies ou d'identifier des optimisations à réaliser, avec l'aide de notre conseiller Energo qui effectue régulièrement des audits de nos installations.

Par ailleurs, nous testons au collège du Croset, depuis décembre 2025, un système d'optimisation énergétique nommé Yord, visant spécifiquement les consommations de chauffage. Ce dispositif, qui devrait réduire significativement ces dernières (>10 %) grâce à une batterie de capteurs et à une gestion des courbes de charge par intelligence artificielle, a vocation à être déployé plus largement dans nos bâtiments communaux si le test se révèle concluant.

Page 50 : Collaboration avec les Hautes Écoles

Q : Nous notons une très bonne idée de profiter des recherches dans les hautes écoles. Comment se passe cette collaboration ? Est-ce la commune qui demande ou est-ce parfois les hautes écoles qui contactent la commune pour pouvoir faire des recherches ?

R : Les relations entre les Hautes-Écoles et Ecublens, du point de vue de la Durabilité, a vraiment démarré à partir de 2022. S'il s'agissait au début simplement de prendre contact, garder les canaux ouverts et donner le réflexe de « penser à Ecublens », cela commence à payer, puisque le Secteur durabilité est spontanément contacté selon divers projets. Tel que la participation comme experts à certains cours, des préprojets d'éoliennes à axe vertical, le renforcement du lien autour de l'implémentation de l'économie du Donut au sein des collectivités locales, etc.

Page 55 : Location salles

Q : Pourquoi sur le portail www.location-salle.ch toutes les salles communales n'apparaissent-elles pas ?

R : Certaines salles sont uniquement réservables par les services communaux et les sociétés locales.

Page 59 : Subsidés

Q : Avez-vous une idée quant à la baisse des demandes des subsides ?

R : Deux hypothèses peuvent être avancées : soit un non-recours aux prestations comparable à celui observé dans le Canton de Vaud, soit une absence de besoin avéré sur l'année 2025.

Page 60 : Transport des personnes à mobilité réduite

Q : Quelle somme représente le service de transport subventionné proposé aux personnes en EMS qui ne bénéficieront plus de cette subvention à l'avenir ? Combien de personnes des EMS ont fait appel à cette offre ? Dans d'autres communes, il existe une plateforme de chauffeurs bénévoles qui sont rémunérés au prix standard du Km parcouru. Pourrait-on envisager la mise en place d'un tel système à Ecublens ?

R : Voir le tableau en annexe 3

Page 84 : Programme d'accompagnement des propriétaires pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (6.1.2)

Q : Parmi les 120 propriétaires de la commune intéressés par le programme d'accompagnement, quel pourcentage a concrétisé son projet d'installation ?

R : Le projet **GROUP-IT**, développé par la HES-SO Valais-Wallis et soutenu par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a été initié dans l'Ouest lausannois par Ecublens. Il y a eu trois séances d'information. Sur les 120 participants, comprenant beaucoup de couples, la moitié étaient écublennais. Au final, ce sont 24 propriétaires écublennais, majoritairement des propriétés individuelles, qui ont effectué une pré-évaluation solaire gratuite. Soit pratiquement tous les propriétaires écublennais présents lors des séances. La deuxième phase a réuni un total de seize propriétaires qui ont payé les 350 CHF pour faire un appel d'offres groupé.

La **HES-SO Valais** a organisé, une préanalyse du toit, un accompagnement et la recherche d'installateurs validés. Elle aide à comprendre la production attendue, les coûts, le retour sur investissement et le droit aux subventions fédérales/cantoniales.

Ceci permet de simplifier la comparaison des offres, simplifier les démarches administratives complexes et obtenir des données claires sur les subventions.

En aparté, le Secteur durabilité peut aussi évoquer une nouveauté 2026 concernant les communautés électriques locales (CEL) grâce à l'évolution des lois suisses.

Depuis le 1er janvier 2026, la Suisse prépare et introduit progressivement des modèles plus avancés, tels que le partage d'électricité entre bâtiments voisins, les échanges dans un quartier et les microréseaux locaux. Cela vient notamment de la nouvelle loi fédérale sur l'électricité acceptée en votation en juin 2023. Avant, le partage devait être « derrière le même compteur principal » ; le concept des CEL permet désormais de réunir plusieurs compteurs distincts, à condition que les bâtiments soient géographiquement proches.

Exemple concret de communauté énergétique locale

Imaginons un quartier résidentiel avec une école, trois immeubles, dix villas et des bornes de recharge EV, et des installations photovoltaïques sur l'école uniquement. Tous sont reliés à une communauté énergétique locale.

Durant une journée d'été à midi, les panneaux produisent beaucoup.

L'énergie peut :

- alimenter les appartements
- charger les voitures électriques
- remplir une batterie commune
- vendre seulement le surplus hors du périmètre de la CEL

Le soir :

- la batterie alimente le quartier
- moins d'électricité achetée au réseau national

Page 87 : Solaire sur les bâtiments communaux

Q : À qui appartiennent les installations photovoltaïques de l'APEMS de la Coquerellaz avant août 2025 ? Quels sont les bénéfices économiques de cette vente pour la commune ?

R : La commune a vendu les installations à la coopérative Newatt. La gestion de tous les panneaux solaires de Newatt permet à la commune d'acheter son électricité 20 % moins chère.

Page 96 : Fête du 1er août

Q : Analyse des risques de la manifestation. Est-ce que cela ne devrait pas être fait pour toutes les grandes manifestations ?

R : Les deux principales manifestations sont la célébration du 1er août et la Fête interculturelle. En 2025, une analyse des risques a été réalisée pour la fête nationale, tandis que celle relative à la Fête interculturelle est en cours. Le Service pourra s'appuyer sur ces évaluations pour l'organisation des manifestations communales de moindre envergure.

Page 98 : Ecublens plage

Q : À l'instar de ce qui est mentionné p.58 , dans les perspectives : renouvellement de l'appel d'offres pour le prestataire de repas des structures d'accueil après 5 années. Pourquoi ce principe ne s'applique pas au prestataire d'Ecublens plage ?

R : Même si, en principe, rien n'impose de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet Ecublens Plage, la Municipalité engagera néanmoins une telle procédure au cours de l'année 2027 en vue de l'édition 2028.

Page 110 : Suivi des jeunes

Q : Suite à la mise en évidence de problèmes de santé mentale auprès des jeunes. Quelles mesures seront prises suite à cette constatation ?

R : Les différents professionnels du Secteur jeunesse sont présents pour les jeunes. Ils tissent des liens pour leur fournir écoute, aide, soutien, conseils et orientation par rapport aux diverses situations que les jeunes peuvent rencontrer durant leur parcours scolaire, professionnel et privé.

Les activités extrascolaires (cœur de mission du Secteur jeunesse) sont cruciales pour la santé mentale des jeunes, agissant comme un levier de bien-être en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. Elles favorisent l'estime de soi, le lien social et la gestion des émotions. Il est également primordial de rappeler et de rendre visible les ressources mises à disposition des jeunes (par exemple ciao.ch, ontecoute.ch, le numéro de téléphone 147, etc.).

Différentes activités de prévention sont également régulièrement organisées ainsi qu'un relais des thématiques abordées dans le cadre scolaire, dans le but d'offrir une continuité dans les messages transmis aux jeunes, tout en renforçant le rôle de ressources à leur égard.

Page 111 : Travail Social de Proximité

Q : Pourriez-vous nous en dire plus sur le projet Phoenix ?

R : Phoenix est un projet né dans le cadre de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois, plateforme dans laquelle les travailleurs sociaux de proximité (TSP) ont rapporté les problèmes de jeunes « passés sous les radars ».

Plus précisément, ce projet vise à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité. Il lutte contre le non-recours aux prestations sociales et favorise l'insertion, notamment via des TSP. Il permet de retisser le lien social et d'ouvrir des perspectives professionnelles. Le Canton en a fait un projet pilote qui a été récemment pérennisé avec notamment l'engagement d'un case manager.

Page 134 : Promotion économique

Q : Finalisation du mandat CBRE « Positionnement économique de la Ville » pourrait-on avoir des détails sur les résultats ?

R : Les résultats du mandat seront communiqués au Conseil.

Page 161 : Intelligence Artificielle IA

Q : Y a-t-il des directives pour utiliser une IA (chatbot) plutôt qu'une autre ? Quelles sont les règles pour le personnel communal en matière d'utilisation de l'IA et chatbot ?

R : Un mémento interne relatif à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative a été élaboré et diffusé aux collaborateurs. Il n'existe pas à ce stade de restriction spécifique quant aux outils utilisés, mais une attention particulière est portée à la sensibilisation et à la formation du personnel afin d'assurer une utilisation appropriée. Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une solution « entreprise » avec l'IA Euria d'Infomaniak.

Page 173 : Soutiens accordés

Q : La Commission intercommunale de la taxe de séjour qui gère le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) a accordé un soutien pour le Montreux Comedy Festival de CHF 750'000 sur 3 ans. Est-on certain que, dorénavant, cette manifestation continuera de se faire à Lausanne, étant donné que la salle Stravinsky est à nouveau opérationnelle ? Pourquoi ce choix de manifestation dans les priorités de soutien ?

R : À l'occasion des travaux du Centre des congrès de Montreux, Lausanne accueille le Montreux Comedy Festival pour 3 ans. Le Ferl a donc repris une partie du soutien à ce Festival durant cette période. À relever plus globalement que la taxe de séjour représente au niveau de l'Entente un montant de 3.5 millions. Sur ce montant, 1.5 million sert à payer la carte mobilis, les 2 millions restant permettent de financer des projets en lien avec le tourisme.

Page 175 : Galerie du pressoir

Q : Où peut-on trouver les statuts de la galerie du pressoir ? Quelles sont les exigences/attentes de la commune vis-à-vis de cette galerie ? Est-ce qu'une ligne directrice existe pour la programmation des expositions et des concerts ?

R : Actuellement, il n'y a pas de statut. Il existe une convention signée entre un comité de bénévoles et la Municipalité. Cependant, dès l'année prochaine, une association sera créée.

Les tâches du groupe d'animation sont notamment d'organiser des événements culturels (expositions de peinture, concerts de musique, mise en service du four à pain lors de la fête de printemps, etc.), de rechercher des fonds privés, d'accepter des dons, de tenir la comptabilité et d'informer la Municipalité, Ecublens animation et l'USL de ces activités.

Le groupe se charge d'établir les lignes directrices des expositions et des concerts. La commune se charge de couvrir les frais fixes et les rénovations du bâtiment comprenant aussi un four banal.

En ce qui concerne certains coûts de 2025, c'est la réfection du four à pain qui a fait l'objet de la principale dépense.

Page 134 : Promotion économique

Q : Après le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement des parcelles nos 55 et 56, propriété de la Ville. Quels projets sont envisagés sur les parcelles jouxtant le chemin de la forêt et celui de Champ-Colomb ?

R : Des logements, style LUP, dans le prolongement de l'avenue d'Epenex et un déplacement de la voirie dans ce secteur sont en cours d'analyse. Le bâtiment de la voirie a été construit dans les années 70. Actuellement, il n'y a pas assez de places pour les artisans et le service des travaux. Le bâtiment devient vétuste et la caserne de pompiers est aussi concernée. Toutefois, pour l'heure, rien n'est défini.

11. Question d'ordre général adressée directement à la Municipalité

Une dernière rencontre avec la Municipalité *in corpore*, à l'exception de Mme Pascale Manzini, ainsi que M. le Secrétaire municipal Pascal Besson a eu lieu le 4 mai 2026 à 18h00 dans la salle de réception de Mon Repos.

Cette séance avait pour but de finaliser ou d'éclaircir quelques derniers points, dont les suivants :

Q : Existe-t-il des stratégies financières face à l'augmentation de la population ?

M. le Syndic prend la parole pour signaler qu'en 2025, les revenus fiscaux ont été moins élevés que prévu, car ils ne prennent pas encore en compte les nouveaux habitants. Peut-être que leur arrivée augmentera les recettes fiscales en 2026 et 2027.

En ce qui concerne les charges supplémentaires, elles sont liées aux constructions agendées. Globalement, les recettes supplémentaires ne devraient pas être spécifiquement recherchées. De plus, la vente du terrain à la Migros, pour un montant de près de 9 millions de francs, permettra de maintenir nos finances.

M. Radice souligne que les nouvelles constructions (p. ex. en Mapraz et Croset Parc) contribueront grâce aux taxes d'équipement, non négligeable, et à la taxe foncière. Pour info, le Swisstech convention center paye la taxe foncière. Le statut de la RTS n'est pas encore connu.

Une réévaluation de la taxe sur l'impôt foncier pourrait être demandée au conseil communal. Le profil des revenus des futurs habitants est aussi important et nous espérons que leurs revenus contribueront (à la sortie exceptionnelle de la Coges) aux recettes fiscales.

Q : Est-ce qu'une table au parc de Mont Repos est prévue en remplacement des tables du rallye de la Jeunesse ?

Le bois de l'ancienne table était en sapin ordinaire, qui est putrescible. Une autre essence plus résistante a été choisie, telle que le mélèze. Ils ont été changés. Quant aux bancs de la place François Silvant, ils devront aussi être remplacés, mais aucune date n'est prévue.

Q : Suite à des abus de type pédophile dans des crèches en Suisse allemande, existe-t-il une procédure de contrôle lors des embauches à ce sujet ? Des mesures de préventions sont-elles mises en place ?

Mme Manzini étant absente, Mme Pittet Blanchette prend la parole. Elle souligne l'attention particulière de la Municipalité à ce sujet et tout geste déplacé est remonté à la Municipalité.

M. le Syndic souligne le besoin de fournir le casier judiciaire pour toute personne travaillant avec des enfants. Idem pour les concierges. Aucune surveillance vidéo sur la zone de travail n'existe. Toutefois, une personne est rarement seule avec les enfants.

Q : Durant une dizaine de jours du mois de mai, à la ferme des Huttins, la diffusion d'enregistrements servant à effrayer les volatiles a suscité des questions de la part des riverains et des promeneurs ? Serait-il envisageable pour l'année prochaine de demander aux exploitants d'expliquer leur démarche dans le journal communal afin d'informer la population sur les raisons de cette démarche ?

Selon M. Besson, il semblerait qu'il n'y ait pas besoin d'autorisation formelle. Une demande pourra être faite aux fermiers pour informer la population dans le journal d'Ecublens.

12. Rencontre avec la Fiduciaire

La Commission de Gestion s'est réunie le 7 mai 2026 en présence de la Commission des Finances et de la Municipalité in extenso (Mme Sylvie Pittet-Blanchette était excusée) pour écouter le rapport d'audit de la comptabilité de la commune par le cabinet fiduciaire Fidinter SA. Elle était représentée par M. Maxime Despont et Mme Jeannine Verly, experts-comptables.

La fiduciaire a pu constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés. Tous les postes du Bilan sont corrects et toutes les pièces demandées ont été fournies. À noter que la focalisation est faite sur les éléments du Bilan. Elle émet peu de commentaires spécifiques sur les comptes de fonctionnement.

Elle se plaît à relever la très bonne qualité de la documentation ainsi que la préparation des dossiers et les renseignements fournis par M. le Boursier communal et le service des finances. Elle constate avec plaisir le début de la mise en place des nouvelles normes comptables MCH2 pour certains comptes 2025.

Sous réserve des conclusions du rapport de la Commission de gestion, elle donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2025 tels que présentés et destinés au Conseil communal.

13. Suivi de vœux — Exercice 2024

La Coges remercie la Municipalité pour ces réponses aux vœux.

14. Vœux de la Commission de gestion - Exercice 2025

La Commission de gestion émet les vœux suivants :

Vœu n° 1 : Isolation thermique et chaleurs estivales

La Coges souhaite que la municipalité soit plus attentive aux problèmes de chaleurs relevés lors des visites de certains bâtiments par la Coges. (APEMS et le CSCE)

Vœu n 2 : Cimetière — Columbarium

La Coges souhaite que la municipalité envisage une diminution des prix de concession du columbarium, pour s'harmoniser avec les communes voisines. Elle souhaite que l'amortissement des columbariums se fasse sur 60 ans à la place de 30 actuellement.

De plus, dans la perspective de construction d'un nouveau columbarium, la Coges souhaite une offre de loge pour une seule urne afin de diminuer aussi le prix actuel de la concession. En effet, avec des concessions pour 3 urnes, la probabilité que le dernier occupant ne profite de sa loge que pour très peu d'années est très élevée.

Vœu n 3 : Forêt— Panneaux informatifs

La Coges souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'installer, au sein de la forêt d'Ecublens, quelques panneaux informatifs destinés à valoriser ce riche environnement naturel. Ceux-ci pourraient présenter la faune et la flore locales, expliquer la gestion du bois par la commune ainsi que toute autre information susceptible d'intéresser et de sensibiliser les promeneurs.

Au-delà de leur aspect pédagogique, ces panneaux pourraient également encourager chacun à adopter un comportement respectueux des lieux et des règles en vigueur, notamment concernant la tenue des chiens en laisse, la propreté ou encore la préservation de la nature.

Enfin, une présentation du sentier existant pourrait utilement compléter ce dispositif et contribuer à rendre la découverte de la forêt encore plus agréable pour les visiteurs.

Vœu n 4 : Murs communaux

La Coges souhaite que la Municipalité, à l'image des recommandations qu'elle adresse aux propriétaires privés, privilégie autant que possible la réalisation de murs en pierre sèche, lesquelles présentent un réel intérêt paysager et écologique.

Lorsque ce type d'aménagement ne peut être envisagé, il pourrait être intéressant de prévoir l'intégration de petits espaces ou cavités favorisant l'accueil de la petite faune locale, telle que les lézards, tritons et autres espèces utiles à la biodiversité.

Vœu n 5 : Concept de protection des enfants contre les abus sexuels

La Coges souhaite que la Municipalité demande aux structures d'accueil de la petite enfance de mettre en place un concept de protection des enfants contre les abus sexuels.

Vœu n 6 : Santé et Sécurité au Travail (SST)

En regardant les détails du Compte 130.3099.04 Santé et sécurité au travail, on peut constater qu'une partie des dépenses est dédiée au bien-être au travail (massage et cours de yoga). Ceci réjouit la CoGes qui estime en effet qu'il est important de veiller au bien-être du personnel.

Cependant, la Coges rappelle que le cadre légal, qui n'exige rien en matière de promotion du bien-être, exige en revanche beaucoup en matière de Santé et Sécurité au Travail (SST). Le respect de ces exigences incombe uniquement à l'employeur. Le fait de se décharger de la gestion de ces aspects SST à un consultant externe ne décharge en rien la responsabilité des conseillers municipaux. Comme on a pu le constater lors de la tragédie de Crans Montana, il est primordial que les responsabilités de chacune et chacun soient clairement définies, en particulier celles des chefs de service.

Un document écrit mentionnant l'organisation du système SST ainsi que les rôles de chacune et chacun devrait exister. D'autres exigences légales importantes existent et il serait souhaitable que la municipalité mesure son niveau de respect de ces exigences en remplissant la liste de contrôle mise à disposition par la SUVA (www.suva.ch/88057.f).

De plus, le libellé du compte 130.3099.04 Santé et sécurité au travail devrait être renommé Santé au travail et sécurité publique, étant donné que ce compte contient aussi des dépenses pour la sécurité publique.

15. Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité pour son accueil, ainsi que pour la qualité des échanges qui ont eu lieu lors des différentes visites et rencontres avec les dicastères.

Elle adresse également des remerciements particuliers :

- à M. Besson pour l'organisation des différentes visites et rencontres, notamment la future visite du CarnOtzet ;
- à M. Bays, notre boursier communal, pour ses explications claires et détaillées concernant les changements liés à la NPIV et à MCH2 ;
- à M. Grandchamp ainsi qu'à l'ensemble du service des bâtiments pour leur disponibilité et leur engagement ;
- enfin, à toute la Municipalité pour l'esprit de transparence et d'honnêteté dont elle a fait preuve tout au long des échanges avec la Commission de Gestion.

16. Conclusions générales

La Commission de gestion s'est réunie 17 fois, dont trois séances ont été consacrées à des visites (Bâtiments APEMS, CSCE et les forêts communales).

Outre ces visites, la Coges a pu discuter avec le service des bâtiments. Cette séance fut riche en apprentissages et les responsables ont répondu à des questions telles que :

- Quel est le processus de créations d'un préavis ?
- Qui sont les personnes responsables ?
- Quel est le profil des collaborateurs de ce service ?
- Où en est l'avancement d'ECUCAD ?
- Quels sont les projets de constructions et rénovations de ces prochaines années ?

La Coges relève la situation financière saine de la commune pour 2025. Les nouvelles normes comptables MCH2 et la NPV apportent de nombreux changements. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle Municipalité pour la prochaine législature.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2025/2026 pour l'exercice 2025 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2025 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2025 ;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2025/2026 pour l'exercice 2025 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 5 juin 2026

1ère Co-Présidente :

Sandra Chevalley

2ème Co-Présidente :

Amelia Amiguet-Vercher

Le Rapporteur :

Cédric Sandoz

17. Annexes

Annexe 1 : Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Annexe 2 : Répartition de la grille salariale par genre

Annexe 3 : Tableaux du transport des personnes à mobilité réduite

Annexe 1 - Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

L'ancienne **LPIC** (Loi sur les péréquations intercommunales) vaudoise avait pour but de réduire les écarts de richesse entre communes. Il reposait principalement sur :

- la péréquation des ressources ;
- la couche de solidarité (dans l'ancien système) ;
- les prélèvements conjoncturels ;
- d'autres compensations (villes-centres, charges particulières, facture sociale, etc.).

Actuellement, il faut distinguer cela de la « solidarité principale », qui est le terme utilisé dans la **nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)** entrée en vigueur seulement au 1er janvier 2025. Son mécanisme principal est la **solidarité principale**. Il remplace les anciens systèmes compliqués de couches et plafonds.

Le principe est très simple :

- chaque commune a un revenu fiscal standardisé par habitant (**RFS/hab**) ;
- on compare ce RFS à la moyenne cantonale ;
- les communes au-dessus de la moyenne paient et celles en dessous reçoivent
- la correction porte sur **80 % de l'écart**.

Le **RFS** correspond au revenu fiscal théorique d'une commune si toutes les communes appliquaient :

- le même coefficient d'impôt moyen cantonal ;
- le même impôt foncier standardisé.

Donc, le taux communal réel n'influence pas directement la solidarité principale. Cela évite qu'une commune manipule son taux d'impôt pour payer moins.

Commune	Taux imposition 2024	Situation fiscale probable	Dans la NPIV
Coppet	57	Très riche fiscalement	Coppet est clairement contributrice
Ecublens	62,5	Moyenne à assez bonne	Ecublens est proche de la moyenne, parfois légèrement contributrice
Renens	77	Plus faible fiscalement	Renens est clairement bénéficiaire

a. Calcul de la solidarité principale

Prenons un exemple fictif, mais réaliste, basé selon un ordre de grandeur réel du système NPIV vaudois. Supposons que la moyenne cantonale du RFS soit de 3300 CHF par habitant. La formule centrale de la solidarité principale est :

$$\text{Transfert} = 0.8 \times (RFS_{\text{commune}} - RFS_{\text{moyen}})$$

- si le résultat est positif → la commune paie ;
- s'il est négatif → elle reçoit.

Commune	RFS/hab	Calcul
Coppet	5 000 CHF	$0,8 \times (5000 - 3300) = 1360$ Coppet verse 1 360 CHF par habitant dans le système
Ecublens	3 500 CHF	$0,8 \times (3500 - 3300) = 160$ Ecublens verse 160 CHF par habitant.
Renens	2 500 CHF	$0.8 \times (2500 - 3300) = -640$ Renens reçoit 640 CHF par habitant.

Politiquement, la NPIV considère que :

- Coppet n'a pas besoin de conserver tout son avantage fiscal ;
- Renens doit pouvoir financer ses prestations publiques sans imposer excessivement ses habitants ;
- Ecublens se situe près du centre du système.

Pourquoi Renens garde-t-elle quand même un taux d'impôt élevé ?

C'est une question importante. Même avec la solidarité principale :

- Renens a davantage de charges urbaines ;
- plus de logements sociaux ;
- plus de besoins scolaires et sociaux ;
- une densité plus élevée.

La NPIV réduit les écarts, mais ne les supprime pas totalement.

b. Effet concret sur les habitants

Sans péréquation :

- Coppet pourrait avoir des impôts très bas avec beaucoup de prestations ;
 - Renens devrait soit : augmenter encore les impôts,
 - soit réduire fortement les services.

La solidarité principale sert donc à maintenir :

- une certaine égalité territoriale ;
- des services publics comparables entre communes vaudoises.

Les prélèvements conjoncturels dans la NPIV

En plus de la solidarité principale, il existe les prélèvements conjoncturels :

Toutes les communes versent :

- 50 % des droits de mutation ;
- 50 % des gains immobiliers ;
- 50 % des successions et donations ;
- 30 % de l'impôt frontalier. (VD Publication)

Puis cet argent est redistribué par habitant à toutes les communes

c. Exemple réel 2025 sur les gains sur les successions

Commune	Gains sur les successions en CHF	Versement au pot commun	Nombre d'habitants
Coppet	40 millions	20 millions	3200
Ecublens	250 000	125 000	13 500

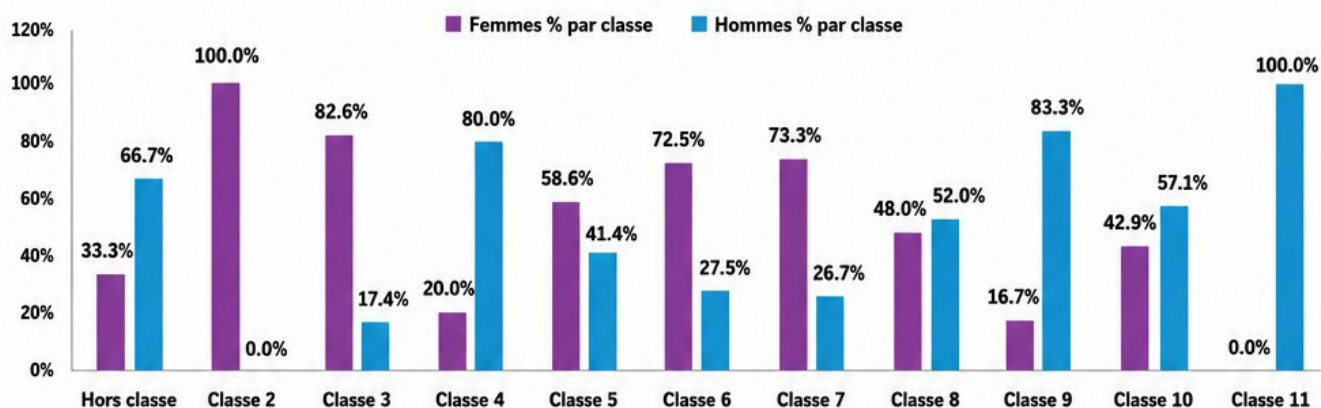
Le budget du Pot commun vaudois basé sur chiffre 2023 était de 160 millions. Le résultat de cette année, il était de 220 millions. L'augmentation de 60 millions sera redistribuée aux communes.

Annexe 2 - Répartition de la grille salariale par genre

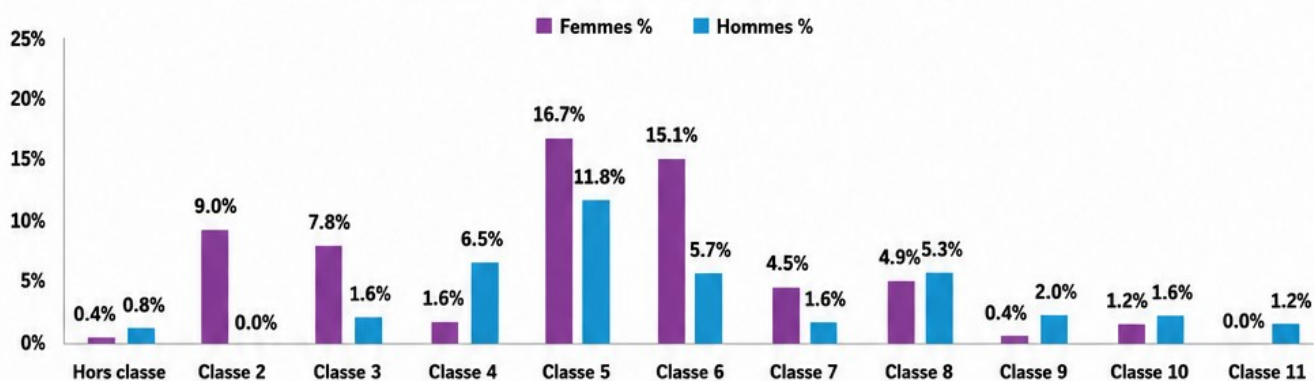
Répartition du personnel fixe dans la grille salariale

Genre	Total	Hors classe	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
Femmes	149	1	22	19	4	41	37	11	12	1	3	0
Hommes	96	2	0	4	16	29	14	4	13	5	4	3
Total	245	3	22	23	20	70	51	15	25	6	7	3
Femmes %	60.8%	0.4%	9.0%	7.8%	1.6%	16.7%	15.1%	4.5%	4.9%	0.4%	1.2%	0.0%
Hommes %	39.2%	0.8%	0.0%	1.6%	6.5%	11.8%	5.7%	1.6%	5.3%	2.0%	1.6%	1.2%
Femmes % par classe	60.8%	33.3%	100.0%	82.6%	20.0%	58.6%	72.5%	73.3%	48.0%	16.7%	42.9%	0.0%
Hommes % par classe	39.2%	66.7%	0.0%	17.4%	80.0%	41.4%	27.5%	26.7%	52.0%	83.3%	57.1%	100.0%

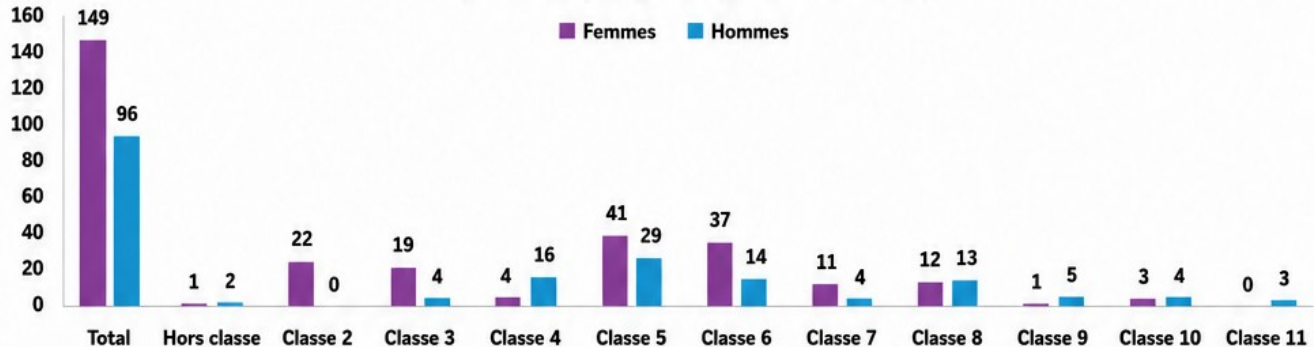
Répartition par genre (% par classe)



Répartition par genre (% du personnel total)



Répartition par genre (personnel total)



Annexe 3 - Transport des personnes à mobilité réduite

CLIENTS A DOMICILE		2020	2021	Ecart 20/21	2022	Ecart 21/22	2023	Ecart 22/23	2024	Ecart 23/24	2025	Ecart 24/25
L O I S I R S	Nb. utilisateurs	76	99	23 30.26%	120	21 21.21%	139	19 15.83%	149	10 7.19%	166	17 11.41%
	Nb. de courses	222	132	-90 -40.54%	203	71 53.79%	279	76 37.44%	393	114 40.86%	343	-50 -12.72%
	Coût total	7'561.50	4'427.40	-3'134.10 -41.45%	7'110.40	2'683.00 60.60%	8'991.80	1'881.40 26.46%	12'806.00	3'814.20 42.42%	11'085.35	-1'720.65 -13.44%
	Coût moyen	34.06	33.54	-0.52 -1.53%	35.03	1.49 4.43%	32.23	-2.80 -7.99%	32.59	0.36 1.11%	32.32	-0.27 -0.82%
	Nb. de courses	516	993	477 92.44%	1125	132 13.29%	1350	225 20.00%	1624	274 20.30%	2132	508 31.28%
	Coût total	8'808.70	18'212.80	9'404.10 106.76%	19'143.20	930.40 5.11%	23'995.30	4'852.10 25.35%	29'310.70	5'315.40 22.15%	40'404.10	11'093.40 37.85%
	Coût moyen	17.07	18.34	1.27 7.44%	17.02	-1.33 -7.22%	17.77	0.76 4.46%	18.05	0.27 1.54%	18.95	0.90 5.00%
	Nb. de courses	738	1125	387 52.44%	1328	203 18.04%	1629	301 22.67%	2017	388 23.82%	2475	458 22.71%
	Coût total	16'370.20	22'640.20	6'270.00 38.30%	26'253.60	3'613.40 15.96%	32'987.10	6'733.50 25.65%	42'116.70	9'129.60 27.68%	51'489.45	9'372.75 22.25%
	Coût moyen	22.18	20.12	-2.06 -9.27%	19.77	-0.36 -1.77%	20.25	0.48 2.43%	20.88	0.63 3.12%	20.80	-0.08 -0.37%
M E D I C A L E S	Nb. de courses	105	97	-8 -7.62%	123	26 26.80%	128	5 4.07%	228	100 78.13%	120	-108 -47.37%
	Coût total	2'474.85	2'312.15	-162.70 -6.57%	2'824.00	511.85 22.14%	2'619.50	-204.50 -7.24%	5'002.85	2'383.35 90.98%	3'058.55	-1'944.30 -38.86%
	Coût moyen	23.57	23.84	0.27 1.13%	22.96	-0.88 -3.68%	20.46	-2.49 -10.86%	21.94	1.48 7.22%	25.49	3.55 16.16%
	Nb. de courses	270	631	361 133.70%	953	322 51.03%	1076	123 12.91%	1332	256 23.79%	1186	-146 -10.96%
	Coût total	3'360.50	6'845.50	3'485.00 103.70%	11'205.20	4'359.70 63.69%	13'208.35	2'003.15 17.88%	17'053.65	3'845.30 29.11%	13'325.15	-3'728.50 -21.86%
	Coût moyen	12.45	10.85	-1.60 -12.84%	11.76	0.91 8.38%	12.28	0.52 4.40%	12.80	0.53 4.30%	11.24	-1.57 -12.24%
	Nb. de courses	375	728	353 94.13%	1076	348 47.80%	1204	128 11.90%	1560	356 29.57%	1306	-254 -16.28%
	Coût total	5'835.35	9'157.65	3'322.30 56.93%	14'029.20	4'871.55 53.20%	15'827.85	1'798.65 12.82%	22'056.50	6'228.65 39.35%	16'383.70	-5'672.80 -25.72%
	Coût moyen	15.56	12.58	-2.98 -19.16%	13.04	0.46 3.65%	13.15	0.11 0.83%	14.14	0.99 7.55%	12.54	-1.59 -11.27%
	Nb. de courses	1113	1853	740 66.49%	2404	551 29.74%	2833	429 17.85%	3577	744 26.26%	3781	204 5.70%
TOTAUX DOMICILE	Coût total	22'205.55	31'797.85	9'592.30 43.20%	40'282.80	8'484.95 26.68%	48'814.95	8'532.15 21.18%	64'173.20	15'358.25 31.46%	67'873.15	3'699.95 5.77%
	Coût moyen	19.95	17.16	-2.79 -13.99%	16.76	-0.40 -2.35%	17.23	0.47 2.83%	17.94	0.71 4.12%	17.95	0.01 0.06%

CLIENTS EN INSTITUTION		2020	2021	Ecart 20/21	2022	Ecart 21/22	2023	Ecart 22/23	2024	Ecart 23/24	2025	Ecart 24/25
L O I S I R S	Nb. utilisateurs	22	19	-3 -13.64%	25	6 31.58%	31	6 24.00%	37	6 19.35%	35	-2 -5.41%
	Nb. de courses	27	28	1 3.70%	36	8 28.57%	82	46 127.78%	190	108 131.71%	152	-38 -20.00%
	Coût total	1'033.35	971.15	-62.20 -6.02%	1'573.00	601.85 61.97%	3'565.20	1'992.20 126.65%	8'131.60	4'566.40 128.08%	5'521.60	-2'610.00 -32.10%
	Coût moyen	38.27	34.68	-3.59 -9.38%	43.69	9.01 25.98%	43.48	-0.22 -0.50%	42.80	-0.68 -1.56%	36.33	-6.47 -15.12%
	Nb. de courses											
	Coût total											
M E D I C A L E S	Coût moyen											
	Nb. de courses	27	28	1 3.70%	36	8 28.57%	82	46 127.78%	190	108 131.71%	152	-38 -20.00%
	Coût total	1'033.35	971.15	-62.20 -6.02%	1'573.00	601.85 61.97%	3'565.20	1'992.20 126.65%	8'131.60	4'566.40 128.08%	5'521.60	-2'610.00 -32.10%
	Coût moyen	38.27	34.68	-3.59 -9.38%	43.69	9.01 25.98%	43.48	-0.22 -0.50%	42.80	-0.68 -1.56%	36.33	-6.47 -15.12%
TOTAUX	Nb. de courses	98	150	52 53.06%	98	-52 -34.67%	165	67 68.37%	195	30 18.18%	249	54 27.69%
	Coût total	2'261.00	3'244.45	983.45 43.50%	2'303.30	-941.15 -29.01%	4'552.20	2'248.90 97.64%	4'279.65	-272.55 -5.99%	5'677.30	1'397.65 32.66%
	Coût moyen	23.07	21.63	-1.44 -6.25%	23.50	1.87 8.66%	27.59	4.09 17.39%	21.95	-5.64 -20.45%	22.80	0.85 3.89%
	Nb. de courses											
	Coût total											
	Coût moyen											
TOTAUX EN INSTITUTION	Nb. de courses	125	178	53 42.40%	134	-44 -24.72%	247	113 84.33%	385	138 55.87%	401	16 4.16%
	Coût total	3'294.35	4'215.60	921.25 27.96%	3'876.30	-339.30 -8.05%	8'117.40	4'241.10 109.41%	12'411.25	4'293.85 52.90%	11'198.90	-1'212.35 -9.77%
	Coût moyen	26.35	23.68	-2.67 -10.14%	28.93	5.24 22.14%	32.86	3.94 13.61%	32.24	-0.63 -1.91%	27.93	-4.31 -13.37%

CLIENTS TOTAUX		2020		2021	Ecart 20/21		2022	Ecart 21/22		2023	Ecart 22/23		2024	Ecart 23/24		2025	Ecart 24/25	
		Nb. utilisateurs	98	118	20	-20.41%	145	27	-22.88%	170	25	-17.24%	186	16	-9.41%	201	15	-8.06%
THV	Nb. de courses	249		160	-89	-35.74%	239	79	49.38%	361	122	51.05%	583	222	61.50%	495	-88	-15.09%
	Coût total	8'594.85		5'398.55	-3'196.30	-37.19%	8'683.40	3'284.85	60.85%	12'557.00	3'873.60	44.61%	20'937.60	8'380.60	66.74%	16'606.95	-4'330.65	-20.68%
	Coût moyen	34.52		33.74	-0.78	-2.25%	36.33	2.59	7.68%	34.78	-1.55	-4.26%	35.91	1.13	3.25%	33.55	-2.36	-6.58%
	Nb. de courses	516		993	477	92.44%	1125	132	13.29%	1350	225	20.00%	1624	274	20.30%	2132	508	31.28%
TAXI	Coût total	8'808.70		18'212.80	9'404.10	106.76%	19'143.20	930.40	5.11%	23'995.30	4'852.10	25.35%	29'310.70	5'315.40	22.15%	40'404.10	11'093.40	37.85%
	Coût moyen	17.07		18.34	1.27	7.44%	17.02	-1.33	-7.22%	17.77	0.76	4.46%	18.05	0.27	1.54%	18.95	0.90	5.00%
TOTALUX	Nb. de courses	765		1153	388	50.72%	1364	211	18.30%	1711	347	25.44%	2207	496	28.99%	2627	420	19.03%
	Coût total	17'403.55		23'611.35	6'207.80	35.67%	27'826.60	4'215.25	17.85%	36'552.30	8'725.70	31.36%	50'248.30	13'696.00	37.47%	57'011.05	6'762.75	13.46%
	Coût moyen	22.75		20.48	-2.27	-9.98%	20.40	-0.08	-0.38%	21.36	0.96	4.72%	22.77	1.40	6.57%	21.70	-1.07	-4.68%
	Nb. de courses	203		247	44	21.67%	221	-26	-10.53%	293	72	32.58%	423	130	44.37%	369	-54	-12.77%
THV	Coût total	4'735.85		5'556.60	820.75	17.33%	5'127.30	-429.30	-7.73%	7'171.70	2'044.40	39.87%	9'282.50	2'110.80	29.43%	8'735.85	-546.65	-5.89%
	Coût moyen	23.33		22.50	-0.83	-3.6%	23.20	0.70	3.1%	24.48	1.28	5.5%	21.94	-2.53	-10.3%	23.67	1.73	7.9%
TAXI	Nb. de courses	270		631	361	133.70%	953	322	51.03%	1076	123	12.91%	1332	256	23.79%	1186	-146	-10.96%
	Coût total	3'360.50		6'845.50	3'485.00	103.70%	11'205.20	4'359.70	63.69%	13'208.35	2'003.15	17.88%	17'053.65	3'845.30	29.11%	13'325.15	-3'728.50	-21.86%
	Coût moyen	12.45		10.85	-1.60	-12.84%	11.76	0.91	8.38%	12.28	0.52	4.40%	12.80	0.53	4.30%	11.24	-1.57	-12.24%
	Nb. de courses	473		878	405	85.62%	1174	296	33.71%	1369	195	16.61%	1755	386	28.20%	1555	-200	-11.40%
TOTALUX	Coût total	8'096.35		12'402.10	4'305.75	53.18%	16'332.50	3'930.40	31.69%	20'380.05	4'047.55	24.78%	26'336.15	5'956.10	29.23%	22'061.00	-4'275.15	-16.23%
	Coût moyen	17.12		14.13	-2.99	-17.48%	13.91	-0.21	-1.51%	14.89	0.97	7.01%	15.01	0.12	0.80%	14.19	-0.82	-5.46%
TOTALUX GLOBAUX	Nb. de courses	1238		2031	793	64.05%	2538	507	24.96%	3080	542	21.36%	3962	882	28.64%	4182	220	5.55%
	Coût total	25'499.90		36'013.45	10'513.55	41.23%	44'159.10	8'145.65	22.62%	56'932.35	12'773.25	28.93%	76'584.45	19'652.10	34.52%	79'072.05	2'487.60	3.25%
	Coût moyen	20.60		17.73	-2.87	-13.91%	17.40	-0.33	-1.88%	18.48	1.09	6.24%	19.33	0.85	4.57%	18.91	-0.42	-2.18%